

- Coordination entre les chercheurs et les économistes

Développer des méthodes innovantes pour assurer la sécurité alimentaire

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a insisté, hier à Alger, sur la nécessité de coordonner la coopération entre les chercheurs scientifiques et les opérateurs économiques, notamment en matière de sécurité alimentaire pour développer des méthodes innovantes et utiliser de nouvelles techniques pour augmenter la production agricole.

Lire page 4



Coronavirus

214 nouveaux cas, 127 guérisons et 9 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Lire page 16



Projet de loi de finances 2021

Procédures douanières pour le contrôle des importations et la promotion des exportations

Lire page 5

Révision de la Constitution

Le projet consacrera «la loyauté au serment des chouhada», affirme le Président Tebboune

- Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, hier, que le projet de révision de la Constitution, soumis à référendum le 1^{er} novembre prochain, «sera une illustration éloquentes des valeurs civilisationnelles de l'Algérie, consacrera la loyauté au serment des chouhada et confortera l'Etat de droit prôné par le Hirak béni authentique».

Lire page 3



21 Echos du jour

La Protection civile dresse son bilan 7 décès et 161 blessés en 24 heures

Sept personnes sont décédées et 161 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures, a indiqué hier un bilan de la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Laghouat avec trois personnes décédées et six autres blessées suite à une collision entre deux véhicules légers dans la commune d'Aflou. Outre les accidents de la route, les éléments de la Protection civile sont intervenus, durant la même période, pour prodiguer des soins de première urgence à cinq personnes asphyxiées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage de leur domicile sis à la commune de Rekassa, dans la wilaya d'El Bayadh. L'intervention des secours a, par ailleurs, permis l'extinction de quatre incendies urbains et divers au niveau des wilayas d'Alger, Tébessa, Ghardaïa et Tiaret. Ces incendies ont causé des difficultés respiratoires à trois personnes. En outre, le bilan fait état de la mort de deux enfants à Adrar, âgés respectivement de 5 et 8 ans, suite à l'effondrement d'un mur d'une habitation au lieu-dit Ksar Tiloulina dans la commune de Hassi Khelifa. S'agissant, enfin, des activités de lutte contre la propagation du Covid-19, les unités de la



Protection civile ont effectué 39 opérations de sensibilisation à travers 6 wilayas (24 communes), portant sur la nécessité du respect du confinement et de la distanciation physique. En outre, 153 opérations de désinfection générale ont été effectuées dans 10 wilayas (55 communes), ciblant l'ensemble des infrastructures et édifices

publics et privés, quartiers et ruelles. Pour ces deux opérations, 197 agents, tous grades confondus, 39 ambulances et 46 engins ont été mobilisés. Ceci, en plus de la mise en place à Alger d'un dispositif de surveillance au niveau de deux sites d'hébergement destinés au confinement des citoyens rapatriés.

Boumerdès Neutralisation d'une bande de quartiers à Si Mustapha

Les services de la sûreté urbaine de Si Mustapha (Boumerdès) ont mis hors d'état de nuire une bande de quartiers, composée de neuf individus, tous récidivistes, qui agressaient des citoyens en faisant usage de différents types d'armes blanches, a-t-on appris, hier, auprès de la sûreté de wilaya. « Cette bande a été mise hors d'état de nuire suite à l'exploitation d'informations à propos d'individus originaires de la commune de Si Mustapha, détenant et cachant des armes blanches utilisées dans l'agression de citoyens », a indiqué le chef de la cellule de communication de la sûreté de wilaya, le commissaire de police, Krime Touati. L'arrestation des éléments de cette bande et la perquisition de leurs domiciles ont permis, a-t-il ajouté, la saisie en leur possession d'armes blanches de différents types, des munitions, et un gilet pare-balles, outre une quantité de comprimés psychotropes et une somme d'argent issue de la vente de ces drogues, a précisé le même responsable. Les suspects, âgés entre 25 et 40 ans, ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes pour jugement, a signalé le commissaire de police, Krime Touati.

Tissemsilt Arrestation d'un pyromane, auteur d'un incendie à la forêt Garouaou

Les agents de la Conservation des forêts de la circonscription de la daïra de Lardjem (Tissemsilt) ont arrêté récemment un pyromane, auteur d'un incendie de la forêt Garouaou, dans la région de Aïn Djouaer, dans la commune de Ammari, a-t-on appris hier auprès de cet établissement. Cet individu a été arrêté par une patrouille des agents de la Conservation des forêts en flagrant délit d'incendie dans la forêt Garouaou, proche de Djouaer, qui est caractérisée par son couvert végétal dense, a-t-on indiqué. Le pyromane a ainsi provoqué la destruction de 80 m² d'arbres de pin d'Alep. Les agents des forêts ont remis l'auteur de cet incendie à la brigade de la Gendarmerie nationale de Ammari qui a ouvert une enquête dans cette affaire et l'a présenté à son tour à la justice. Pour rappel, une autre personne en flagrant délit d'incendie dans la forêt d'El Mekmen dans la commune de Sidi Lantri a été également arrêtée en août dernier.

M. S.

El Oued Trois personnes périssent dans un accident de la circulation

Trois personnes ont trouvé la mort dans un accident de la circulation survenu dans la nuit de dimanche à lundi sur la RN16 reliant les wilayas d'El Oued et Tébessa, a-t-on appris des services de la Protection civile. L'accident s'est produit suite à une collision frontale entre deux véhicules touristiques au niveau de l'entrée-Est de la commune de Hassi- Khalifa (30 km à l'est du chef-lieu de wilaya), causant la mort de trois

personnes, a indiqué le directeur de la Protection civile, Ahmed Baoudji. Les corps des trois victimes ont été évacués vers la morgue de l'Etablissement public hospitalier (EPH) Ben Amor Djilani, de la ville d'El Oued, selon la même source. Une enquête a été diligentée par les services de sécurité compétents pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

Migration clandestine Démantèlement de quatre réseaux de passeurs à Aïn Témouchent

Les services de la Gendarmerie nationale dans la wilaya de Aïn Témouchent ont réussi à démanteler quatre réseaux de passeurs de migrants clandestins en mer et arrêté 36 personnes, a-t-on appris hier auprès de ce corps de sécurité. Les gendarmes à Oulhaça ont démantelé un réseau national de passeurs spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines en mer mettant en échec une tentative d'émigration clandestine depuis la plage de Tamalous (commune de Oulhaça), a indiqué la même source. L'opération s'est soldée par l'arrestation de 13 individus, dont une femme et la saisie d'une embarcation de type pneumatique, de

même que trois véhicules utilitaires, deux moteurs, 16 jerricans de mazout de 30 litres chacun, en plus de matériels de localisation (GPS), des téléphones portables et une somme de 300 euros, a-t-on indiqué. Dans deux opérations similaires, les éléments de la gendarmerie, à Bouzedjar, ont réussi à démanteler deux réseaux de passeurs d'émigration clandestine. La première a permis l'arrestation de sept individus et la saisie d'une embarcation de plaisance alimentée d'un moteur et de quatre jerricans et la seconde s'est soldée par l'arrestation de trois individus et la saisie d'une embarcation de pêche avec moteur, en plus

d'une boussole et deux tableaux électroniques. En outre, la Gendarmerie nationale, à Sidi Benadda, a réussi à démanteler un réseau spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines en mer et déjoué cette traversée clandestine depuis une des plages de la commune de Sidi Benadda, en plus de l'arrestation de 13 personnes, dont une femme, et la saisie d'un véhicule qui assurait le transport des candidats à l'émigration clandestine, d'une embarcation pneumatique, d'un moteur, de 230 litres de mazout dans huit jerricans en plastique, d'une boussole, de téléphones portables et d'une somme de 30 800 DA, a-t-on indiqué.

Révision de la Constitution

Le projet consacrera «la loyauté au serment des chouhada», affirme le président Tebboune

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, hier, que le projet de révision de la Constitution soumis à référendum, le 1^{er} novembre prochain, «sera une illustration éloquente des valeurs civilisationnelles de l'Algérie, consacrera la loyauté au serment des chouhada et confortera l'Etat de droit prôné par le Hirak béni authentique». «Nos valeurs civilisationnelles, puisées des préceptes du Saint Coran, sont une illustration de notre loyauté au serment des chouhada et à notre histoire», a indiqué le président de la République dans un message adressé aux participants aux travaux de la 22^e Semaine nationale du Coran, lu en son nom par le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi.



«L'initiative en vertu de laquelle la Journée nationale de la Mémoire a été instituée et notre souci de lancer une chaîne de télévision dédiée à l'Histoire, confortent notre choix d'emprunter une voie nationale sûre et incontestable dans notre marche sincère, déterminés que nous sommes à aller de l'avant dans la réalisation des objectifs nobles pour lesquels se sont sacrifiés les chouhada», a soutenu le Président Tebboune. «Autant d'objectifs que nous voulons atteindre et consacrer à travers la révision de la Constitution, qui permettra inéluctablement d'instaurer l'Etat de Droit prôné par le Hirak béni authentique», a-t-il ajouté. Pour le Président de la République, «jeter les bases de la réforme, c'est assurer l'éclosion des énergies dormantes dans notre société. J'entends par réforme, celle qui assoit un environnement favorable et attractif pour toutes les potentialités dont regorge notre pays, à la faveur de l'équité, de la liberté, de la paix et de la sécurité». Le Président Tebboune a réaffirmé son attachement à la voie de la réforme, un impératif, a-t-il dit, que «j'ai promis de consacrer pour préserver notre pays de la corruption, la combattre, tarir ses sources et éliminer ses causes». «La corruption est un acte de trahison

envers la patrie», a-t-il souligné. Dans ce contexte, le Président de la République a affirmé que «toutes nos institutions sont appelées à contribuer à la promotion de l'Ethique et à la moralisation de la vie publique», soulignant qu'il s'agissait «d'un engagement que j'ai tenu et que nous honorerons de concert, avec l'aide de Dieu». «Les nobles préceptes de l'Islam qui catalysent les énergies agissantes étaient les fondements de la civilisation musulmane qui conquist le monde dix siècle durant, assurant l'épanouissement de l'Humanité tout entière», a indiqué M. Tebboune, mettant en avant le besoin de la société aujourd'hui en «les préceptes du Saint Coran, desquels nous devons nous imprégner pour nourrir notre âme de spiritualité et entretenir la source de la vie, la promouvoir et en explorer tous les volets, sans pour autant perdre de vue la vie éternelle au-delà de la mort».

Des énergies créatrices et innovantes pour relever les défis

Le Président Tebboune a souligné le besoin du pays en «cette énergie que procurent les bonnes mœurs

et la retenue, exaltées par le Saint Coran, face aux assauts de la tentation, aux fléaux et aux dérives qui mettent à l'épreuve les valeurs de l'Humanité tout entière». «Le Coran renferme des signes qui assurent que les sciences et le Savoir sont la clef de toute réforme, progrès ou développement», a ajouté le Président Tebboune, rappelant que «cette énergie scientifique a ouvert aux chercheurs algériens des perspectives de découvertes et d'inventions qu'ils ont offert à leur pays, notamment en cette conjoncture de crise sanitaire mondiale». L'occasion était pour le Président de la République de saluer le rôle des savants algériens, toutes spécialités confondues, en période de crise sanitaire. «Ceux-là mêmes qui étaient à l'avant-garde de la lutte contre cette pandémie», a-t-il ajouté, se disant convaincu que «ces énergies innovantes dans les quatre coins du pays sauront relever les défis et contribuer à la réalisation des aspirations de notre chère patrie à davantage de progrès, de prospérité et de développement globale et durable». Le président de la République a rappelé, en outre, le dévouement au travail prôné par le Coran pour «servir cette terre bénie, libérée par les chouhada, et atteindre nos objectifs en matière de

développement en ne comptant que sur nos richesses et nos énergies, en tête desquelles nos jeunes créatifs et innovants, capables de monter des entreprises économiques hautement productives». Organisée sous le thème «Eclairages du Saint Coran sur l'éclosion des énergies», cette manifestation scientifique coïncide cette année avec la célébration par l'Algérie de l'anniversaire d'un important pan de son histoire, en l'occurrence le 1^{er} Novembre 1954, «date à laquelle notre vaillant peuple a écrit une page des plus glorieuses de son histoire contemporaine», a souligné le Président Tebboune. Et d'ajouter que cette manifestation intervient au moment où le peuple algérien célèbre, à l'instar du monde musulman, l'anniversaire du Mawlid Ennabaoui Echarif et s'apprête à célébrer un nouvel acquis religieux, scientifique et culturel qu'est la Grande Mosquée d'Alger, un édifice civilisationnel de l'Algérie nouvelle, fière de son authenticité et attachée à son identité». Abritée par la maison de la culture «Ould Abderrahmane Kaki» de Mostaganem, les festivités marquant la 22^e édition de la Semaine nationale du Coran se poursuivent à travers plusieurs activités scientifiques.

Coordination entre les chercheurs et les économistes Développer des méthodes innovantes pour assurer la sécurité alimentaire

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a insisté, hier à Alger, sur la nécessité de coordonner la coopération entre les chercheurs scientifiques et les opérateurs économiques, notamment en matière de sécurité alimentaire pour développer des méthodes innovantes et utiliser de nouvelles techniques pour augmenter la production agricole.

Dans son allocution à l'occasion de la présentation du «Livre blanc» sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation dans la sécurité alimentaire, en présence de membres du gouvernement, M. Benziane a souligné l'importance de «renforcer la coopération entre les différents secteurs, les chercheurs, les opérateurs économiques et les professionnels pour élaborer et développer des sujets de recherche communs et adopter des moyens et méthodes innovantes pour l'utilisation des nouvelles techniques dans divers domaines, notamment la sécurité alimentaire». Par ailleurs, le ministre a préconisé «d'établir un véritable partenariat» entre les acteurs de la recherche, en l'occurrence les départements ministériels, instances scientifiques et de recherche, chercheurs et professionnels et autres pour concourir à la création d'un environnement favorable à la valorisation et à l'adaptation du produit de manière à répondre aux besoins nationaux escomptés par la société en matière de garantie de la sécurité alimentaire. Pour le ministre, la stratégie nationale de recherche et d'innovation dans la sécurité alimentaire qui «est le fruit des efforts des chercheurs algériens» vise à mettre en place des systèmes de production intégrés à même de traiter les opérations de production selon les spécificités de chaque région et de les placer dans un système de production intégré, car en plus de «fixer objectivement et rationnellement des objectifs liés à la recherche et à l'innovation pour les utiliser dans l'élaboration de systèmes agricoles développés, elle (la stratégie) répond aux besoins du consommateur». La même stratégie englobe une méthode visant l'augmentation de la production agricole à travers l'utilisation des différentes ressources à partir des para-

mètres d'élargissement, à savoir les méthodes de contribution de la recherche, du développement et de la formation au défrichage des terres et aux procédés d'irrigation ainsi que l'utilisation des techniques des énergies renouvelables jusqu'à l'augmentation de la productivité des différentes récoltes, à travers la culture de nouvelles espèces végétales et l'élevage des espèces animales, les plus consommées et à valeur ajoutée pour le pays, à l'instar des céréales dures, en sus de l'introduction des techniques d'irrigation agricole et la production de récoltes dans des conditions contrôlant la chaleur et

l'humidité et de lutte contre les maladies. Dans le même contexte, M. Benziane a affirmé que cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la «concrétisation réelle» de l'initiative commune du secteur dans les efforts visant l'élaboration de la stratégie nationale de recherche et d'innovation sur la sécurité alimentaire pour la période 2020-2030, avec la proposition d'un plan d'action adapté aux opportunités offertes pour faire face aux défis induits par la question de la réalisation de la sécurité alimentaire à travers la formation, la recherche et l'innovation. A cette occasion, M. Benziane a souligné la nécessi-

té de renforcer les jeunes capacités de recherche et de les orienter vers les thèmes de recherche les plus efficaces notamment en ce qui concerne la résolution des problèmes nécessitant des solutions, à travers l'utilisation et l'exploitation de l'intelligence collective, citant les mesures incitatives adoptées par l'Etat concernant le dépôt des brevets exploitables et l'encouragement des chercheurs à créer des startups et des micro-entreprises pour développer leurs produits à valeur ajoutée et qui sont à même d'améliorer les prestations.



Ph : Fateh Guidoum ©

Pétrole

L'Opep+ décidée à prendre toutes les mesures pour stabiliser les cours, selon M. Attar



Ph : Fateh Guidoum ©

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a assuré, hier à Alger, que les pays de l'Opep et non Opep (Opep+) sont décidés de «défendre» le marché pétrolier et de prendre toutes les décisions nécessaires pour stabiliser les prix d'ici à la fin 2020 et maintenir le baril au-dessus de 40 dollars. S'exprimant en marge d'une rencontre avec les directeurs de l'énergie des wilayas, M. Attar a indiqué que «les pays de l'Opep et non-Opep ont décidé de défendre le marché pétrolier et de prendre toutes décisions nécessaires pour au moins stabiliser les prix d'ici la fin 2020 de manière à maintenir le baril au-dessus de 40 dollars». Evoquant la 23^e réunion du comité ministériel conjoint de suivi Opep et non Opep (JMMC), prévue hier après-midi par visioconférence, le ministre de l'Energie a affirmé que celle-ci a été consacrée au suivi du respect des engagements de baisse de la production des pays signataires de la Déclaration de Coopération pour le mois de septembre 2020, tels qu'adoptés lors de la 10^e réunion ministérielle OPEP et non OPEP tenue le 12 avril 2020. A ce propos, M. Attar a salué cet accord de baisse de production, précisant que c'est grâce à l'accord Opep+, entré

en vigueur en mai 2020, qu'il y a eu une remontée des cours de l'or noir et une stabilisation des prix atteignant depuis plus d'un mois la moyenne de 40 dollars le baril. Abordant les perspectives du secteur pétrolier, M. Attar n'écarter pas une reprise des cours à partir de l'année 2021, citant dans ce contexte des prévisions de l'Opep et des institutions internationales au sujet de la reprise économique avec un taux de croissance de l'économie mondiale 4,6%. «Il faut espérer que la situation épidémique s'améliore en 2021 et qu'il y ait un vaccin contre le coronavirus», a-t-il expliqué, tout en insistant sur la nécessité d'être «prudent» dans l'analyse de l'évolution de l'économie mondiale. En ce qui concerne la situation de la demande mondiale en produits énergétiques durant l'année 2020, M. Attar a fait état «d'une perte de plus de 9 millions de barils par jour et d'un surplus de production de 2 millions de barils», en raison du ralentissement notamment de la demande du secteur des transports aérien et terrestre, à l'exception du domaine maritime dont l'activité n'a pas enregistré une baisse, a-t-il relevé.

Ahsene Saaid / Ag.

Projet de loi de finances 2021

Procédures douanières pour le contrôle des importations et la promotion des exportations

Le projet de loi de finances pour l'année 2021 comprend plusieurs nouvelles mesures douanières pour mettre fin à un certain nombre de déséquilibres du commerce extérieur et renforcer les moyens de contrôle.

Dans ce contexte, le règlement des opérations d'importation s'effectuera au moyen d'un mode de paiement dit Adjel payable 30 jours, à compter de la date d'envoi des marchandises, selon le projet de loi publié par le ministère des Finances sur son site officiel. Cette procédure ne comprend pas les opérations d'importation à caractère stratégique du pays, dont le paiement restera conforme au mode de financement fawri. Par conséquent, cette procédure fournira une méthode de financement dans laquelle la monnaie forte correspondante ne sera transférée qu'après «épuiement d'une période de garantie financière», ce qui garantit aux services douaniers d'assurer la conformité exacte des marchandises importées par rapport aux documents commerciaux, financiers et techniques associés, la question est liée à «la mise en place de mécanismes de contrôle qui sont au début de chaque mouvement de fonds capable d'empêcher toute tentative de transfert illégal de fonds». En revanche, le projet de loi de finances a apporté plusieurs modifications au cadre juridique régissant les entrepôts temporaires, auxquels s'ajoutent les subventions exclusives pour leur implantation au niveau des ports et aéroports par les établissements portuaires ou les sociétés aéroportuaires. Quant aux entrepôts temporaires sur le territoire douanier, ils peuvent être mis en place par des institutions portuaires ou des entreprises opérant dans les aéroports nationaux, des entreprises publiques dont l'activité principale est l'expédition, le déchargement, le stockage, la logistique ou le transport international, en partenariat avec des institutions portuaires ou des entreprises opérant dans les aéroports nationaux, ainsi que les sociétés de fret aérien, le fret et le courrier express dans le cadre de leurs besoins liés à

l'expédition et à la livraison internationale de colis et de courrier express. Par ailleurs, le texte affirme que les opérateurs économiques qui commettent des infractions sont privés de l'utilisation du système d'information de l'administration des douanes, ce qui entraîne également leur exclusion des opérations de commerce extérieur jusqu'à la détermination de leur statut juridique. Cependant, le projet de loi de finances exclut clairement les marchandises expédiées avant la date à laquelle l'interdiction a été prise, de cette procédure. Cela permettra de trouver une solution pour les marchandises stockées dans les zones sous contrôle douanier jusqu'à ce que la situation juridique soit réglée, ce qui pourrait exposer ces marchandises à des dommages du fait de la période de stockage prolongée. En ce qui concerne les marchandises saisies ou confisquées dans le cadre de la lutte contre la contrebande, le projet de loi attribue la tâche aux services douaniers. Par conséquent, il ne serait pas possible pour le comité local de lutte contre la contrebande de décider du sort des marchandises après leur confiscation. Le projet de loi comprend d'autres mesures douanières, notamment l'annulation de la possibilité de recourir à des sociétés d'inspection agréées avant l'expédition des marchandises pour effectuer un contrôle, en plus de porter la période de validité des décisions anticipées de 6 mois à 3 ans conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes. S'agissant des facilités accordées aux exportateurs, le nouveau texte propose une procédure permettant la mainlevée des marchandises destinées à l'exportation en cas de différends survenant après l'enregistrement de l'autorisation d'exportation auprès des douanes, afin d'éviter les retards dans les opérations de transformation à



l'exportation et les coûts qui en découlent. Les opérations liées aux modèles d'assemblage «SKD» et «CKD» seront exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane si elles sont orientées vers des activités de production ou d'installation de

véhicules réalisées par des entreprises auxquelles participent des établissements publics à caractère industriel et commercial du secteur économique pour l'Armée nationale populaire.

Synthèse de M. W. Benchabane

Energie

Le taux national d'électrification a atteint plus de 98% à fin 2019, affirme M. Attar



Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a annoncé, hier à Alger, que les efforts déployés en matière de satisfaction des besoins énergétiques ont permis d'atteindre un taux national d'électrification de plus de 98% et un taux de pénétration de gaz de 62% à fin décembre 2019. Dans une allocution d'ouverture des travaux d'une rencontre avec les directeurs de l'énergie des wilayas, M.

Attar a affirmé que les efforts déployés par le secteur en matière de satisfaction des besoins énergétiques ont permis d'atteindre un taux d'électrification de plus de 98% avec 10 millions de clients en électricité et un taux de pénétration gaz de 62% avec 6 millions de clients en gaz à fin décembre 2019. Le ministre de l'Energie a précisé, lors de cette rencontre qui a vu la présence du ministre de

la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, que ces résultats ont été atteints notamment à la faveur des différents programmes publics d'électrification et de distribution du gaz, soutenus financièrement par l'Etat. Ainsi, près de 2,3 millions foyers ont été raccordés au réseau du gaz et près de 400 000 foyers en électricité durant l'exercice 2019, et ce, grâce à une contribution financière de l'Etat de l'ordre de 600 milliards de dinars, en plus d'une contribution des entreprises et filiales du secteur énergétique, a précisé Attar. Pour la période 2020-2024, les programmes mis en œuvre au niveau des 48 wilayas et des wilayas déléguées prévoient le raccordement de près de 140 000 foyers en électricité et près de 370 000 en gaz. Dans ce contexte, le ministre, s'adressant aux cadres du secteur, a souligné que l'effort de raccordement de la population en énergie doit être poursuivi, mais avec une «focalisation et une priorisation sur le raccordement des activités créatrices de richesses et d'emplois, notamment pour les secteurs de l'agriculture, les investisseurs et les industries diverses ainsi que le raccordement des zones d'ombre». Dans le domaine des hydrocarbures, M. Attar a mis l'accent sur la nécessité de maintenir les capacités de production et d'exportation, soulignant qu'il a été décidé d'intensifier l'ef-

fort de recherche et d'exploration de nouvelles réserves, d'optimiser l'exploitation des gisements existant par le recours aux nouvelles technologies dans le but de soutenir la croissance de la production primaire. Pour la satisfaction de la demande nationale en carburants, passée de 12 millions de tonnes en 2000 à 16 millions en 2019, le ministre de l'Energie a fait savoir que le secteur prévoit en priorité un programme d'optimisation de l'outil de raffinage et une révision du portefeuille des projets, en fonction de la demande. Insistant sur l'intégration nationale, l'engineering et la fabrication d'équipements nécessaire au secteur à travers la sous-traitance nationale (PME&PMI et start-up), il a expliqué que la réalisation de projets contribuera à la réduction de la facture d'importation du pays. A cet effet, M. Attar a exhorté tous les acteurs concernés à conjuguer leurs efforts et coordonner leurs actions en vue d'achever les programmes soutenus par l'Etat dans les délais et pour offrir à chaque zone ou région du pays les conditions nécessaires du développement. La rencontre avec les directeurs de l'énergie des wilayas, qui s'est tenue sur deux jours (lundi et mardi), réunit des cadres des différents organismes du secteur de l'énergie, entre autres l'administration centrale, les services décentralisés, les agences et les sociétés du secteur avec leurs filiales.

Ministère de l'Environnement Le rapport 2019-2020 soumis au Gouvernement fin novembre prochain

Le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables devra présenter son rapport annuel sur l'environnement pour l'exercice 2019-2020 devant le Conseil du Gouvernement fin novembre prochain, a affirmé la ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats.

Dans une allocution prononcée lors des travaux de la journée d'études sur «la gestion des risques majeurs: la désertification, les incendies de forêts et les ressources en eau et environnementales» organisée par l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG), M^{me} Benharrats a fait savoir que le rapport annuel, qui contient les différents risques sur l'environnement et l'économie nationale, a été élaboré par les experts et sera soumis au Gouvernement fin novembre prochain. La ministre a appelé les compétences participant à cette journée d'études, portant sur 3 risques majeurs, à l'impératif de soutenir les efforts du secteur de l'Environnement en matière de protection du pays contre les risques qui le menacent, notamment dans les régions sahariennes et les Hauts-Plateaux, étant les plus exposées aux phénomènes naturels, à l'instar de la désertification et de la sécheresse. Elle a déploré, en outre, que plusieurs stratégies tracées dans le secteur de l'environnement et d'autres secteurs élaborées sur la base des recommandations des experts de ce domaine n'avaient pas encore été appliquées sur le terrain. M^{me} Benharrats a appelé, à cet effet, le Gouvernement et les représentants des différents organes et institutions participant à cette rencontre, à s'orienter vers la mise en œuvre sur le terrain de ces stratégies afin de protéger le pays contre les risques majeurs et

leur gestion à temps. Les recommandations issues de cette journée d'études permettra une mise à jour des données du secteur et le renforcement de rapport annuel élaboré par les propositions des experts participant à cette rencontre. Les participants ont évoqué également l'existence de plus de 14 risques majeurs à travers le monde dont 10 risques majeurs ont été identifiés et classés annuellement parmi les phénomènes récurrents en Algérie. Selon les spécialistes, ces risques sont dus à la nature géographique diversifiée et aux différents reliefs du pays, ainsi qu'à l'impact du facteur humain. L'étude de ces risques et les propositions présentées sous forme de recommandations lors des séminaires et journées d'études visent à anticiper l'impact de ces risques (catastrophes naturelles ou humaines) ainsi que leurs coûts, en mettant en place des mesures proactives efficaces permettant de réduire leurs dommages. Les participants ont appelé à la nécessité d'abandonner les politiques élaborées à court terme et d'adopter des stratégies gouvernementales et sectorielles durables qui anticipent l'impact de ces risques à long terme. Les participants ont mis l'accent sur l'importance de focaliser sur le volet opérationnel et de rappeler à chaque fois les engagements et les procédures à mettre en œuvre sur le terrain.

Y. D.



Ph : Faeh Guidoun ©

Formation et enseignement professionnels Lancement des applications «Mihnati» et «Takwini»

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels a lancé hier à Alger deux nouvelles applications «Mihnati» et «Takwini» devant faciliter l'accompagnement, l'orientation et l'inscription des stagiaires dans les différentes spécialités et superviser le processus de formation via les techniques de visioconférence et de formation à distance. Présidant le lancement des deux applications, à l'occasion d'une Journée d'étude, la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfriha, a mis en avant l'importance de la création de ces deux outils pour «la généralisation du numérique dans le secteur et le développement de la formation à distance». Etaient également présents à cette occasion le ministre de la Numérisation et des Statistiques, Mounir Khaled Berrah, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, le ministre délégué chargé de la Prospective, Mohamed Cherif Belmihoub, et le ministre délégué chargé des Micro-entreprises, Nassim Diafat. M^{me} Benfriha a précisé que la Journée d'étude «s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental dans son volet consacré à la numérisation de l'administration et à la simplification des procédures administratives pour les citoyens». Un objectif «consacré dans le projet d'amendement constitutionnel soumis à référendum le 1er novembre prochain», a-t-elle dit. Pour la ministre, «il est impératif de généraliser le numérique et les technologies de l'information et de la communication,

d'adapter les programmes de formation au développement technologique des métiers et de l'artisanat et d'offrir des services de qualité aux citoyens dans le cadre des programmes de simplification des procédures administratives et de lutte contre la bureaucratie». La première responsable du secteur a souligné l'importance de l'application «Mihnati» pour mieux gérer le flux d'arrivants dans le secteur en termes d'effectifs mais aussi de modes de formation (formation en présentiel, formation par apprentissage et formation à distance). Elle a, à cet égard, rappelé que le secteur comptait 23 branches de formation couvrant 495 spécialités et 7 branches d'enseignement couvrant 98 spécialités. L'application «Mihnati», a-t-elle ajouté, «garantit une maîtrise des dépenses de formation à travers la distribution d'affectations financières aux établissements de formation, facilite l'orientation des stagiaires vers des spécialités qui correspondent à leurs qualifications et leurs tendances professionnelles et satisfait les besoins des entreprises économiques en matière de main d'œuvre qualifiée à même de garantir leur compétitivité sur le marché de l'emploi». Les chiffres et les statistiques qui seront introduits dans cette application permettront d'établir une base de données et d'intervenir au moment opportun pour opérer les changements et les modifications nécessaires à tous les niveaux et étapes, à commencer par l'entreprise, la wilaya et l'administration centrale dans l'élaboration des programmes secto-

riels en matière de formation. Quant à la deuxième application relative à la formation, elle permettra de généraliser l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'utilisation des techniques de visioconférence et de formation, notamment en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle que traverse l'Algérie suite à la propagation du coronavirus. «La deuxième mesure concernera dans une première étape les étudiants formés au niveau des six instituts de formation et d'enseignement professionnels, en attendant sa généralisation à tous les autres étudiants, et ce en collaboration avec le Centre national de formation et d'enseignement professionnels à distance (CNEPD)», a précisé la ministre. Dans des déclarations à la presse, les ministres ayant pris part à cette rencontre ont salué cette initiative «louable» du secteur de la formation visant à généraliser la modernisation à travers l'utilisation du numérique et des TIC en matière de formation et d'enseignement professionnels, soulignant l'impératif de leur utilisation dans les autres départements ministériels. Ils ont également mis en exergue la nécessité de la prise en charge de la ressource humaine, notamment la catégorie des jeunes en matière de prise en charge du numérique et sa généralisation dans tous les secteurs pour concrétiser le développement socioéconomique et créer une compétitivité dans tous les domaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Yasmine D.

Laboratoire national antidopage Un accompagnement à la moralisation du sport

Le projet de décret portant réorganisation du Laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage se veut une «mesure d'accompagnement de moralisation de la vie sportive», souligne le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). Ce projet de décret a pour but de «limiter le champ de compétence du Laboratoire national de dépistage du dopage à l'analyse des échantillons et au dépistage des substances et méthodes interdites dans le domaine du sport», explique le MJS. Le Laboratoire sera doté de «missions dans le domaine de recherche, d'expertise et d'essais en matière de dopage sportif afin de s'adapter aux nouvelles méthodes et techniques de dépistage qui changent constamment», ajoute la même source. Avec un statut d'établissement public à caractère administratif,

ce Laboratoire sera administré par un Conseil d'administration, dirigé par un directeur général et doté d'un Conseil technique. Le Laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage disposera d'une autonomie de fonctionnement lui assurant l'«impartialité nécessaire à la préservation de sa crédibilité et au respect des standards techniques internationaux» édictés par l'Agence mondiale antidopage (AMA), indique-t-on de même source. Il s'agira également, selon le MJS, d'«actualiser les différents textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la prévention et de la lutte antidopage dans le milieu sportif à travers le renforcement du processus de dépistage du dopage par la mise en place de mécanismes adéquats et efficaces permettant la concrétisation de cette mission». Pour

rappel, un projet de décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale antidopage, avait été présenté par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, le 23 septembre dernier, lors d'une réunion du gouvernement par visioconférence, présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. L'Agence nationale antidopage est un Etablissement à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du MJS, dont le siège est à Alger et qui a pour missions essentielles d'établir le Code national antidopage en conformité avec le Code mondial dans ce domaine, d'œuvrer à la mise en place de mécanismes propres à assurer l'application effective des règles antidopage comme condition préalable pour l'obtention de toute aide ou subvention

publique et d'élaborer le plan national annuel relatif aux plans et mécanismes de contrôle antidopage des sportifs, avait indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

Dans le cadre de ses missions, l'agence est également habilitée à intervenir auprès des laboratoires antidopage accrédités par l'Agence mondiale antidopage, dans l'octroi d'autorisations spéciales pour l'utilisation de substances interdites, pour sanctionner toute violation des règles antidopage ainsi que pour l'élaboration d'un plan national relatif à la prévention contre le dopage dans le sport. L'Agence nationale antidopage «se charge de remettre les résultats (des tests antidopage, ndlr) à l'Agence mondiale antidopage, seule institution habilitée à les certifier», précise le MJS.

PLF 2021

Une croissance économique nationale prévisionnelle de 3,98 % en 2021

Le projet de loi de finances (PLF) 2021, présenté, hier, à la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit une croissance économique nationale de 3,98% en 2021.

Selon l'exposé du PLF 2021 présenté au nom du ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, par la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, la croissance économique de l'Algérie connaîtra un redressement de 3,98% en 2021, après un recul de 4,6%, suivant les estimations de clôture de l'exercice 2020. Pour la période 2021-2023, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 4,0%, lit-on dans l'exposé du ministre des Finances. Concernant la croissance hors hydrocarbures, elle devrait atteindre 2,4% en 2021, 3,37% en 2022 et 3,81% en 2023. Le secteur des hydrocarbures demeurera relativement équilibré en matière de croissance globale, le niveau de la croissance du volume de sa valeur ajoutée s'élèverait à 7,24% entre 2021-2023. Pour l'inflation, le PLF 2021 prévoit «une légère accélération» en 2021 pour atteindre 4,5%, en raison de la baisse de la consommation et des revenus des ménages et des sociétés, suite à l'exécution des instruments de la politique monétaire. Le taux d'inflation atteindra 4,05% en 2022 et 4,72% en 2023, selon les chiffres du ministre des Finances. Selon l'encadrement économique global auquel s'est référé le PLF, le prix référentiel du baril de pétrole devrait se stabiliser

autour de 40 USD pour la période 2021-2023 avec la stabilité des cours du marché mais avec un écart de cinq (+5) dollars/baril par rapport au prix du baril devant s'établir à 45 dollars durant la même période. Les recettes pétrolières devront atteindre, durant la période 2021-2023, 23,21 Mds USD en 2021, 28,68 Mds USD en 2022 et 26,45 Mds USD en 2023, sur la base de 45USD/baril en tant que prix du marché pour un baril de pétrole brut Sahara Blend durant la période de projection. Le PLF 2021 prévoit, par ailleurs, un recul des cours de change du dinars algérien (DA) contre le dollar américain (USD), où la moyenne annuelle devra atteindre 142,20 DA/USD en 2021, 149,31 DA/USD en 2022 et 156,78 DA/USD en 2023. Par conséquent, l'encadrement économique global du PLF 2021 exige l'enregistrement d'un léger recul de la valeur de la monnaie nationale contre l'USD d'un taux de près de 5% annuellement. Concernant l'importation des marchandises, une baisse devrait être enregistrée d'un taux de 14,4% de la valeur courante en 2021 par rapport à la clôture 2020, pour atteindre 28,21 MDS/USD. Les importations devront atteindre 27,39 Mds/USD en 2022 puis 27,01 Mds/USD en 2023, et ce, dans le cadre de la rationalisation continue des importations et leur remplace-



ment progressif par le produit local. Selon le PLF 2021, les comptes extérieurs de l'Etat devront atteindre un solde global négatif de -3,60 Mds USD, soit une amélioration ressentie par rapport à 2019 (-16,93 Mds/USD) et à 2020 (-12,3 Mds/USD par rapport à la clôture

re 2020). Le déficit budgétaire du compte courant devra enregistrer une baisse de -10,6% par rapport au Produit intérieur brut (PIB) à la clôture 2020 puis à -2,7% en 2021. Le déficit connaîtra un taux de -0,6% de PIB durant la période 2021-2023.

FMI

Vers la nécessité d'accélérer les réformes et la diversification économique dans la région MENA



Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (Mena) doivent accélérer les réformes, notamment la diversification de leurs économies face aux impacts liés à la pandémie et à la chute des prix du pétrole, a recommandé le Fonds monétaire

international (FMI). Dans sa mise à jour des perspectives économiques publiée hier, le FMI prévoit que les économies de la région se contracteront de 5% cette année, contre une projection de -5,7% en juillet. Cette contraction de 5% du PIB

pourrait entraîner «une hausse du chômage de 5%», a-t-il mis en garde, alors que le manque d'emplois constitue déjà un fléau social dans de nombreux pays de la région. Selon la Banque mondiale, le chômage des jeunes atteint actuellement 26,6%. Depuis mars, ces pays —dont beaucoup dépendent du pétrole— ont appliqué confinement et couvre-feu pour empêcher la propagation du coronavirus, affectant les activités économiques. Ce ralentissement à l'échelle mondiale a entraîné une baisse de la demande de pétrole, précipitant la chute des cours du brut. Selon le FMI, le prix moyen du baril de pétrole sera de 41,69 dollars en 2020 et de 46,70 dollars en 2021, loin de la moyenne de 57 à 64 dollars en 2019. L'un des pays les plus touchés de la région est le Liban, confronté à sa pire crise économique depuis la guerre de 1975-1990 : il a d'abord vu sa monnaie s'effondrer, avant de subir l'impact de la pandémie et d'une gigantesque explosion meurtrière en août. Selon le FMI, son économie devrait se contracter de 25% en 2020, soit plus du double de l'estimation d'avril (-12%). L'économie de l'Arabie Saoudite, la plus importante du monde arabe, devrait se contracter de 5,4% cette année, d'après le FMI, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux -6,8% estimés en début d'année.

Abdallah M.

Pétrole

Le Brent à 42,69 dollars hier à Londres

Les cours du pétrole étaient en légère baisse hier, refroidis par des statistiques économiques mitigées en Chine, avant une réunion mensuelle des ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de leurs alliés prévue plus tard dans la journée. Hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 42,69 dollars à Londres, en baisse de 0,56% par rapport à la clôture de vendredi. A New York, le baril américain de WTI pour novembre abandonnait 0,56% à 40,65 dollars. Les données économiques publiées hier par Pékin «ont déçu» les investisseurs, a réagi Avtar Sandu, analyste. L'économie chinoise a connu au troisième tri-

mestre un rebond de 4,9% sur un an, selon des statistiques officielles, une hausse légèrement inférieure aux prévisions d'un groupe d'analystes (+5,2%) et éloignée du niveau atteint en 2019 (+6,1%), qui était déjà un plancher en trois décennies. La santé économique de la Chine, «en tant que premier importateur mondial de pétrole brut, est capitale pour le marché», a rappelé M. Sandu. Néanmoins, les prix du pétrole «se maintiennent encore assez bien compte tenu de toutes les mauvaises nouvelles», estimait de son côté l'analyste Eugen Weinberg, qui pointe une situation globale «préoccupante, avec d'une part une faiblesse persistante de la demande et d'autre part

une augmentation de la production» dans le monde. Ce constat sera à l'agenda de la réunion des membres de l'Opep et leurs alliés, via l'accord Opep+, qui commence à 13h30 GMT (14h30 à Alger). Si les analystes écartent pour le moment une évolution de leur stratégie à court terme, ils s'interrogent sur la prochaine marche de diminution des coupes prévue au 1^{er} janvier prochain, la jugeant pour certains précipitée au vu de la reprise au ralenti de la demande. Les ministres des vingt-trois pays se réunissent chaque mois par visioconférence depuis le début de la crise du Covid-19, pour évaluer ces données et la situation du marché pétrolier.

● Blé Plébiscités par la demande mondiale, les cours progressent

Les cours du blé, soutenus par la demande mondiale, poursuivaient leur progression, hier à la mi-journée, franchissant le seuil des 210 euros/tonne pour l'échéance rapprochée de décembre. Les marchés continuent d'afficher une belle fermeté en céréales, «spécialement dans un contexte de demande soutenue sur la scène internationale, puisque l'on enregistrait quelques pluies sur la Russie», a ainsi souligné le cabinet Agritel dans une note. Ces dernières ne doivent pas faire oublier «que le déficit hydrique demeure, principalement sur le continent sud-américain», notamment en Argentine, a ajouté Agritel. Aux Etats-Unis, le ministère de l'Agriculture a publié vendredi son rapport hebdomadaire sur les ventes américaines à l'exportation pour la semaine du 2 au 8 octobre 2020. En blé, les ventes ont encore progressé, à près de 600 000 tonnes. «Le cumul 2020/21 atteint 15,05 millions de tonnes (13,82 Mt l'année dernière), dont 10 Mt déjà chargées», a souligné le cabinet Inter-Courtage dans une note. En France, un temps plus clémente en fin de semaine dernière a permis aux semis de céréales d'hiver, comme le blé, d'avancer fortement avant le retour de précipitations dès mardi. Selon France AgriMer, les semis de blé en France étaient réalisés à hauteur de 12% au 12 octobre, à comparer à 16% l'an passé. «Les surfaces emblavées cette année devraient être largement supérieures à celles de l'an passé, soit bien au-delà des 5 millions d'hectares selon nos premières estimations», a conclu le cabinet Agritel dans sa note. Sur Euronext, la tonne de blé tendre progressait de deux euros, tant sur l'échéance de décembre, à 211 euros, que sur l'échéance de mars, à 209 euros, pour environ 8000 lots échangés. La tonne de maïs, elle, progressait de 1,75 euro sur l'échéance de novembre à 188 euros, et de 1,75 également sur l'échéance de janvier à 188,75 euros, pour environ 350 lots échangés.

Médéa

Les céréaliculteurs bénéficient de facilitations pour l'accès à l'eau et au crédit Rfig

Une série de mesures, destinées à faciliter aux céréaliculteurs l'accès à l'eau d'irrigation et au crédit Rfig, vient d'être prise au niveau de la wilaya de Médéa, dans le but de «garantir un plein succès» à la prochaine campagne labours-semailles, a-t-on appris, hier, auprès du directeur local des services agricoles.

Considérées comme les principales contraintes rencontrées par les céréaliculteurs, les questions d'accès aux sources d'irrigation souterraines et au crédit de financement Rfig sont, désormais, prises en charge et des mesures ont été décidées par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural afin d'assouplir les procédures d'accès à l'eau et l'octroi de crédit, à travers la suppression de conditions qui freinaient le développement de cette filière, a expliqué le DSA, Mustapha Djakboub. Il évoque, à cet égard, l'allègement, en matière d'octroi de crédit de financement, des procédures administratives, jugées «contraignantes et handicapantes», par nombre de céréaliculteurs, selon ce responsable, précisant que parmi les mesures décidées en faveur des producteurs de la filière céréaliculture, la réduction du délai de traitement des demandes de crédit à 15 jours, l'annulation de la fiche fiscale et la condition de l'âge, exigés dans le dossier administratif. Les céréaliculteurs peuvent, en outre, s'assurer auprès d'une structure de leur choix et

bénéficieront également d'un rééchelonnement des dettes contractées, de sorte à «réduire l'impact des mauvaises saisons sur leur trésorerie», a-t-il souligné. S'agissant de l'accès à l'eau d'irrigation, le DSA a fait observer que les mesures prises permettront de faire face au manque de pluviométrie enregistré, au cours des dernières années, et son effet sur la production de céréale, notamment dans la partie sud et sud-est de la wilaya. Pour assurer un apport hydrique supplémentaire pour l'irrigation des champs de culture et éviter d'éventuelles retombées d'un stress hydrique prolongé, il a été décidé de libérer l'ensemble des autorisations de fonçage de puits d'irrigation validées par la commission technique de wilaya et approuvées par l'agence nationale des ressources hydriques (ANRH). Le DSA fait état, par ailleurs, de l'accélération de l'étude des demandes déjà déposées au niveau de la DSA et celles introduites récemment, ainsi que le réexamen des autorisations délivrées et non concrétisées pour mettre de l'ordre dans ce domaine, a-t-il conclu.

Ali B. /Ag.



Projet d'amendement constitutionnel El Islah le qualifie de «gage de rupture avec les pratiques désuètes»

Le président du mouvement El Islah, Filali Ghouini, a mis en exergue, dimanche à Aïn Defla, les aspects positifs du projet d'amendement de la Constitution, objet de référendum le premier novembre prochain, soutenant que l'approbation de ce document permettra «la rupture avec les pratiques désuètes». Animant un meeting à la bibliothèque de lecture publique de Aïn Defla, M. Ghouini a indiqué que le projet d'amendement de la Loi fondamentale de l'Etat est en adéquation avec les exigences de l'actuelle étape vécue par le pays, observant que nombre de ses articles sont l'écho de revendications émises par le Hirak populaire. Soutenant que le document constitue un «rempart pour la sauvegarde de l'unité nationale», il a fustigé ceux qui brandissent la carte de l'identité nationale pour en faire un «fonds de commerce» et, par ricochet, tenter de «discrediter» le projet d'amendement de la Constitution. Pour lui, le fait que ce débat surgisse en ce moment précis ne vise qu'à décourager les citoyens à se rendre aux urnes le jour «J», appelant à une participation massive «en rapport avec l'objet du référendum». «Il ne faut pas être un grand clerc pour affirmer que l'Algérien est sensible à tout ce qui a trait à son identité, d'où la nécessité de prendre un certain nombre de précautions lorsque l'on veut aborder le sujet», a-t-il noté. L'orateur a rappelé qu'au moment où il avait confié à la commission Laraba (Ahmed) la mission de mener à bien l'opération inhérente à la révision de la Constitution, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait clairement fait savoir à cette dernière que

le dossier de l'identité ne pouvait faire l'objet de débat car «le peuple algérien a définitivement tranché la question», a-t-il indiqué en guise d'argumentation. «Du moment que le dossier de l'identité est exempté de l'amendement, comment expliquer cet élan frénétique dans le débat visant les constituants de l'identité nationale?», s'est-il interrogé, soutenant que les adeptes de cette démarche sont ceux prônant une étape constituante. Faisant remarquer que l'Algérie a besoin d'un discours «unificateur», il a appelé à bannir tout propos à même de provoquer la «fitna» et les scissions. Pour lui, l'amendement de la Constitution ne constitue que la première phase des réformes initiées par le président de la République, mettant l'accent sur l'importance de «la mise en place de lois organiques en adéquation avec les articles de la Constitution entérinée». «En vérité, nous sommes dans une phase d'amendement répondant à nombre de doléances exprimés lors du Hirak ainsi qu'aux aspirations de la classe politique ayant milité de longues années durant pour l'édification d'un Etat de droit où les libertés ne seront pas un vain mot», a-t-il tranché.

Une caravane de sensibilisation sillonne Blida

L'initiative nationale du rassemblement des cadres et acteurs de la société civile a lancé, dimanche à partir de Blida, une caravane de sensibilisation pour le soutien du projet de l'amendement constitutionnel, qui sillonnera

trois wilayas. «Cette caravane a sillonné dimanche, trois wilayas (Blida, Médéa et Djelfa), pour informer et expliquer aux citoyens les articles contenus dans le projet de l'amendement constitutionnel», a indiqué le coordinateur de cette initiative, Djamel Benzekri, en marge du lancement de cette caravane à Ouled Aïch. L'accent sera mis durant cette campagne de sensibilisation sur les articles ayant trait aux jeunes, dont ceux relatifs à l'encouragement de cette frange à investir le champ politique par le soutien des campagnes électorales, à la constitutionnalisation de la société civile et à l'activation du Conseil supérieur de la jeunesse qui, auparavant, «n'existait que sur papier» et qui a été «constitutionnalisé dans le projet de l'amendement constitutionnel», a-t-il précisé. «Les animateurs de cette caravane expliqueront, également, aux citoyens plusieurs autres articles relatifs à la démocratie participative, l'indépendance de la justice, et l'éthique de l'activité syndicale, outre les articles pas très bien assimilés par les citoyens, notamment les jeunes», a-t-il souligné. Cette caravane, animée par des cadres de différents secteurs, a été marquée par la distribution de brochures et d'affiches appelant à l'impératif de participer au référendum du 1er novembre prochain, et à l'importance d'exprimer sa voix. Des meetings populaires avec la participation des différents acteurs de la société civile, sont, par ailleurs prévus, durant les deux prochaines haltes de cette caravane à Berrouagui (Médéa) et Djelfa, avec l'ouverture de débats avec les jeunes et les citoyens.

Blida

Coupure d'eau préventive dans deux quartiers pour préserver la santé des citoyens

L'unité de Blida de l'Algérienne des eaux (ADE) a procédé à une coupure préventive de l'alimentation en eau potable, dans deux quartiers de la commune de Blida, pour préserver la santé publique, suite à des plaintes de citoyens suspectant la pollution de cette ressource par des eaux usées, a-t-on appris, dimanche, auprès des services de cette entreprise publique. Cette mesure préventive a été prise aussitôt après la réception par cette même entreprise et via les réseaux sociaux, de plaintes de certains citoyens suscep-

tant une infiltration d'eaux usées dans le réseau d'eau potable, au niveau des quartiers Ahmed Chaou et Chiri, de Blida, mitoyens à la station du téléphérique. Des équipes techniques ont été dépêchées en urgence sur les lieux, pour prendre des échantillons de cette eau suspecte, afin de les analyser, a-t-on assuré de même source. La coupure de l'alimentation en eau potable, au niveau des deux quartiers suscités, sera maintenue «jusqu'à la vérification de la portabilité de cette eau, avant de pouvoir rétablir sa distribu-

tion», a précisé la même source, qui a signalé que le laboratoire central et les services techniques poursuivent leur enquête sur le terrain pour découvrir un éventuel site où ces les eaux usées se seraient mélangées à l'eau potable. L'ADE de Blida informe les habitants des deux quartiers concernés par cette coupure, que des citernes ont été mobilisées pour leur alimentation en eau potable afin d'éviter toute perturbation de nature à affecter la santé des citoyens.

A. B.

Tizi-Ouzou

Une centaine de foyers reliés au réseau d'électrification rurale

Un Total de 115 foyers de certaines localités de la wilaya de Tizi-Ouzou ont bénéficié d'un raccordement au réseau d'électrification rurale, a indiqué, hier dans un communiqué, la direction locale de distribution d'électricité et de gaz. Ces foyers sont répartis sur les villages d'Aït Yakoub et Ath Hag, dans la commune d'Irdjen (80 foyers), Azrou et Alma Guechtoum dans la commune d'Akerrou (35 foyers). Ces raccordement, pris en charge au titre d'un programme complémentaire, ont nécessité la réalisation de plus de 6,2 km de réseau électrique, a-t-on indiqué de même source. Par ailleurs, cette même direction a procédé au lancement des travaux de raccordement au réseau électrique de 40 autres foyers à Tifaou dans la commune d'Aït Yahia Moussa, selon la même source.

Constantine

Vers l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation

Le programme de soutien de la filière céréalière dans la wilaya de Constantine s'articulera cette année principalement autour de l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation, a indiqué, hier, le wali Ahmed Abdelhafid Saci.

S'exprimant en marge du coup d'envoi officiel de la campagne labours-semailles 2020-2021 dans une exploitation agricole de statut privé, dans la commune d'Ouled Rahmoune, le même responsable a précisé que «l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation des terres agricoles réservées à la culture des céréales durant les mois de mars et d'avril prochains, vise l'amélioration du rendement de cette production et permettra à la wilaya d'occuper la première place à l'échelle nationale dans ce domaine». La wilaya de Constantine, qui figure actuellement parmi les régions les plus productives de céréales, a réalisé des «avancées considérables» dans cette filière stratégique grâce aux efforts déployés par les agriculteurs, a affirmé le wali en marge du lancement de cette nouvelle campagne en présence des responsables de la Direction des services agricoles (DSA), de la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) et de la Banque de l'agriculture et de développement rural (BADR). Soulignant l'importance du soutien technique, financier et moral des agriculteurs, M. Saci a fait savoir que «la légère baisse» dans la production céréalière, réalisée

au cours de la campagne agricole précédente, est due «au déficit de la pluviométrie». Une superficie estimée à 88 300 ha a été consacrée à la culture céréalière à travers la wilaya de Constantine pour la campagne labours-semailles de cette année, selon les données présentées sur place par les services de ce secteur. Pas moins de 61 500 ha parmi la surface globale ont été réservés à la production du blé dur, 18 900 ha pour le blé tendre, 6.800 ha pour l'orge et 1100 ha pour l'avoine, a-t-on détaillé de même source, notant que tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de cette opération. La récolte céréalière recensée au titre de la campagne agricole précédente avait dépassé les deux millions de quintaux dont près de 1,3 million de quintaux ont été collectés à travers les points de stockage de la CCLS. Implantée non loin du centre de la commune d'Ouled Rahmoune (25 km au sud-est de Constantine), l'exploitation agricole de statut privé Zoubir Zaâtat dispose d'une superficie globale de 650 ha destinée à la production céréalière et maraîchère en plus de l'élevage ovin, a-t-on signalé.

Mechaka A. /Ag.



Khenchela

Distribution de près de 15 000 équipements scolaires au profit d'établissements primaires

Pas moins de 14 833 équipements scolaires ont été distribués par la direction de l'éducation de la wilaya de Khenchela au profit de différents établissements du cycle primaire en prévision de la rentrée scolaire 2020-2021, a-t-on appris dimanche du directeur du secteur Mourad Messibah. «264 écoles primaire au total, répartis sur 21 communes de la wilaya de Khenchela, ont bénéficié de matériels de bureautique et d'autres installations pour les cantines scolaires», a indiqué à l'APS le même responsable. M. Messibah a détaillé que 5500 tables de classes, 3000 chaises et tables pour les classes préparatoires, 1133 tableaux blancs, 4200 chaises et tables de cantine, 200 armoires, 800 chaises et bureaux ont été distribués sur 264 établissements scolaires de la wilaya. Les inspecteurs de l'éducation et les directeurs d'écoles primaires œuvrent à se rapprocher

des APC des 21 communes ciblées pour établir des rapports de situation sur les déficits en matière d'équipements enregistrés dans les établissements scolaires en vue de «les combler dans les plus brefs délais.» Parallèlement à la distribution d'équipements scolaires, la direction de l'administration locale (DAL) a pris en charge le financement des projets de réhabilitation et d'aménagement de certains établissements primaires, dont les travaux ont été récemment lancés, a révélé le directeur local de l'éducation. La dotation des différentes écoles primaires d'équipements scolaires et la programmation d'opérations de réhabilitation de certaines infrastructures de ce palier vise à assurer de bonnes conditions de scolarisation, a assuré Mourad Messibah.

M.A.

Mila

La nécessité de généraliser le paiement électronique mise en avant

Les participants à une journée d'information tenue dimanche à la Bibliothèque principale de lecture publique de Mila sur «l'activation du mode de paiement électronique et les moyens de sa généralisation» ont relevé la nécessité d'une large utilisation de ce mécanisme pour profiter de ses divers avantages. Le directeur de l'unité de Mila d'Algérie Poste, Ali Ramoul, a souligné dans son intervention les divers avantages du paiement électronique que l'Etat œuvre à généraliser aux différentes transactions commerciales, notamment en termes de rapidité, de facilité et de sécurité. Disponible tous les jours de la semaine, ce mode de paiement a contribué à atténuer le problème de

liquidité au niveau de la poste durant la crise sanitaire, a ajouté l'intervenant qui a invité commerçants, artisans et clients d'Algérie poste «à adopter ce mode en rappelant que les terminaux de paiement électronique (TPE) sont gratuitement remis aux commerçants». La représentante de la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR), Soumia Benaouida, a porté l'accent sur «la nécessité de rendre disponible les appareils de paiement et d'accorder davantage d'intérêt de la part des banques pour la généralisation du paiement électronique». Pour le président du bureau de Mila de l'Organisation algérienne de protection du consommateur et son orientation,

Ali Bensalah, le succès de ce mode de paiement implique le rattrapage des «manques» relevés sur le terrain dont «le problème d'insuffisance du débit internet, les coupures fréquentes de réseau et le manque de confiance des clients et des commerçants». Initiée conjointement par l'Organisation algérienne de protection du consommateur et la Chambre de commerce et d'industrie CCI-Béni Haroun, la rencontre, qui a ciblé les commerçants, a donné lieu à une présentation détaillée sur le mode de paiement électronique et ses utilisations via les terminaux et les smartphones.

Houda H.

USTO

Plus de 3000 places pédagogiques pour les nouveaux bacheliers

Plus de 3000 places pédagogiques sont prévues pour les nouveaux bacheliers au titre de l'année 2020-2021 à l'Université des sciences et de la technologie Mohamed Boudiaf d'Oran (USTO), a indiqué un responsable de la cellule de communication de l'établissement d'enseignement supérieur. Quelque 3050 places pédagogiques sont initialement consacrées pour les nouveaux bacheliers, un chiffre qui pourra être revu la hausse en cas de nécessité, a déclaré Maâmar Boudia. Aussi, deux nouvelles spécialités sont prévues à l'USTO pour la prochaine rentrée, en l'occurrence «les Energies renouvelables en électrotechnique» et l'«aéronautique et mécanique de l'aviation légère». «Il s'agit de deux nouveaux masters à cursus intégré de licence. Au bout de cinq années, deux diplômes seront délivrés : licence + master,

une première à l'USTO», a souligné le responsable. Des portes ouvertes sont organisées cette année du 15 au 25 octobre en mode virtuel, et les inscriptions des nouveaux bacheliers se feront sur cinq étapes : la première comportant la pré-inscription et la confirmation de la préinscription online, le traitement des vœux et la proclamation des résultats des affectations. La deuxième comportant des entretiens avec les candidats affectés aux écoles normales supérieures (ENS), ainsi qu'une opération dédiée aux candidats n'ayant obtenu aucun de leurs choix. La phase 3 concerne les inscriptions définitives en ligne, la phase 4 le traitement des cas particuliers sur la plateforme «Progres», tandis que la phase 5 verra l'ouverture du portail relatif aux œuvres universitaires, a-t-on fait savoir de même source.

Baisse du niveau du barrage Chélif La partie est d'Oran touchée par les perturbations d'AEP

Les perturbations dans l'alimentation en eau potable (AEP), qui touchent la wilaya d'Oran depuis quelques jours, persistent toujours avec des coupures dans la partie est, à cause de la baisse du niveau du barrage Cheliff (Mostaganem), a-t-on appris auprès de la direction de la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR). Alors qu'une perturbation de 36 heures a été enregistrée en raison des travaux de maintenance au niveau de la conduite principale Tafna, les habitants de plusieurs communes de la partie est de la wilaya d'Oran sont actuellement pris au dépourvu, avec une coupure de près d'une semaine. La partie est d'Oran est alimentée par le barrage de Cheliff depuis quelques mois et le réservoir de Belgaid (4x75 000 m³). Cette baisse du volume d'eau emmagasinée a causé des perturbations dans certaines communes de la wilaya, a indiqué, à l'APS, le directeur général de la SEOR. Oussama Heleili a fait savoir que le remplissage du réservoir de Belgaid à partir de la station de dessalement de l'eau de mer d'El Mactaa devra s'accomplir d'ici aujourd'hui matin, avec le retour progressif de l'alimentation en eau potable dans cette partie de la wilaya. La baisse du niveau du barrage de Cheliff, qui alimente la partie-est d'Oran et quatre autres wilayas de l'ouest n'est pas sans conséquences. Une nouvelle programmation avec un système de rationnement sera adoptée par la SEOR dans les prochains jours, a-t-il ajouté, soulignant : «Nous opterons pour un système d'un jour sur deux, ou des plages horaires définies chaque jour selon la disponibilité de la ressource, en attendant les pluies pour le barrage.» La wilaya d'Oran connaît un déficit de 150 000 m³ par jour et le côté-ouest de la wilaya d'Oran connaît des perturbations depuis le 13 octobre à cause de travaux de maintenance au niveau de la conduite principale de Tafna, au niveau de Aïn Témouchent, selon le directeur général de la SEOR, qui a indiqué que les travaux ont été achevés dans les délais fixés, soit 36 heures, alors que le remplissage des réservoirs a pris plus de temps que prévu, ce qui a prolongé la coupure d'eau. Alors que l'alimentation en eau a été rétablie dans certaines communes dans la partie-ouest, c'est le cas pour Boutelelis, Mesregline et Bousfer, d'autres communes telles que Aïn Turck seront desservies dès aujourd'hui, a assuré M. Heleili.

Oran

Une «très bonne répétition générale» avant les JM-2022

La Coupe d'Afrique des nations de cyclisme, prévue à Oran en septembre 2021, devrait constituer une occasion pour la ville afin de préparer l'organisation de la 19^e édition des Jeux méditerranéens (JM) qu'elle va abriter du 25 juin au 5 juillet 2022, ont conclu les responsables concernés lors d'une réunion tenue dimanche à Oran.

Le dossier de cette épreuve a été passé en revue à l'occasion de ce conclave initié par le Comité d'organisation des JM (COJM) avec le Comité olympique et sportif algérien (COA) en présence, entre autres, du président de la Fédération algérienne du cyclisme (FAC), a annoncé cette instance dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. «La préparation des épreuves de cyclisme des Jeux méditerranéens-2022 à Oran ont été au centre d'une réunion qui a regroupé dimanche dans la capitale de l'Ouest du pays, MM. Abderahmane Hammad, Salim Iles et Kheïredine Barbari, respectivement président du COA, directeur général du COJM et président de la FAC», lit-on dans ce communiqué. Et d'ajouter : «Cette séance de travail a été l'occasion pour M. Barbari de présenter le programme et les épreuves de la Coupe d'Afrique des nations de cyclisme prévue au mois de septembre 2021. Il a été question du parcours des courses qui concernent les dames et les messieurs lors de cette compétition test event.» La FAC a estimé, en outre, que «le criterium sera le

clou de cette compétition, puisque les coureurs passeront à travers quelques grandes artères de la ville, à la grande joie des Oranais qui apprécient beaucoup le cyclisme». La même source a fait savoir, au passage, que «les parcours de la Coupe d'Afrique seront les mêmes retenus pour les épreuves des JM-2022», soulignant que les premiers responsables du COA, du COJM et de la FAC «ont relevé la spécificité des courses cyclistes de par l'engouement qu'elles suscitent, tout en insistant sur les mesures de sécurité spécifiques qu'elles exigent». Le cyclisme est aussi perçu par comme «vecteur de tourisme», un autre aspect non négligeable abordé lors de cette réunion pour souligner l'importance de faire des courses de la «petite reine» de «véritables fêtes avec des programmes à même de mettre en valeur la destination Algérie», a encore précisé la FAC, qui a été rassurée pour l'occasion par le «soutien du COA et du COJM pour la réussite de cette Coupe d'Afrique qui regroupera l'élite continentale de cyclisme».

Lehouari K.



Tamanrasset

L'Amenokal de l'Ahaggar Ahmed plaide pour le vote «Oui» lors du referendum

L'Amenokal de l'Ahaggar Ahmed Idaber a estimé, dimanche à Tamanrasset, que le vote «oui» lors du référendum sur le projet d'amendement de la Constitution constituait une garantie des droits et du développement. S'exprimant lors d'un meeting populaire, en présence des notables de la région et de citoyens, dans le cadre de la campagne référendaire, M. Idaber a affirmé que le vote favorable concernant le projet d'amendement de la Constitution soumis à référendum le 1^{er} novembre prochain, constitue «une garantie des droits des citoyens et du développement auquel aspire la population de la région». Pour l'Amenokal de l'Ahaggar, les habitants de la région attendent, à travers le projet d'amendement de la Constitution, la concrétisation du «changement escompté», de sorte à répondre à leurs attentes et réaliser davantage d'acquis en matière de développement. L'Etat accorde une grande importance à cette région du Grand Sud, a-t-il souligné en

ajoutant que ses habitants «seront toujours au rendez-vous des événements nationaux décisifs». Considérant le peuple comme le fondement de l'édification de «l'Algérie Nouvelle» dont il aspire, notamment sa composante juvénile, M. Idaber a appelé, à cette occasion, à «donner l'opportunité aux jeunes cadres de la région d'accéder à de hautes fonctions de l'Etat». L'Amenokal appellera également tout un chacun à œuvrer à la persuasion des siens à participer «en force» au référendum sur le projet d'amendement de la Constitution qui, dit-il, consacre plusieurs questions, au double plan individuel et collectif. Pour leur part, des participants à ce meeting populaire, tenu à la maison de la culture, ont valorisé le contenu du projet d'amendement constitutionnel relatif à la nouvelle approche relative à la promotion du rôle du mouvement associatif et l'encouragement de sa participation à la prise de décision à différents niveaux.

Tiaret

Vers l'emblavement de 315 000 ha de céréales à l'horizon 2024

La wilaya de Tiaret a mis en place un programme d'emblavement de 315 000 hectares de céréales à l'horizon 2024 en application de la feuille de route élaborée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire, a-t-on appris dimanche du directeur des services agricoles.

Lors d'une cérémonie de lancement de la campagne labours-semailles présidée par le wali de Tiaret, Mohamed Amine Dramchi, en présence du conseiller du président de la République chargé des associations religieuses, Aïssa Belakhdar, à la ferme pilote de Chaouchaoua, le DSA a indiqué que son

secteur a élaboré un plan pour augmenter la surface réservée à la céréaliculture à 315 000 ha d'ici 2024 pour concrétiser la feuille de route mise en place par le ministère de tutelle. Le même responsable a insisté sur le processus technique pour augmenter le rendement à l'hectare et la production céréalière afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, soulignant que sa direction œuvre à augmenter les superficies irriguées de 12 600 à 14 700 ha à l'horizon 2024 dans le cadre de la feuille de route du ministère de l'agriculture. Le wali de Tiaret a procédé, en parallèle au coup d'envoi de la campagne labours-semailles, à l'ouverture d'une journée d'étude et une

exposition à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'alimentation, à la bibliothèque centrale du pôle universitaire à Keramane, où il a incité les agriculteurs à produire plusieurs variétés de céréales, à développer la production de semences et à promouvoir la production agricole de différentes filières. La journée d'étude organisée sous le slogan «Cultiver, nourrir et maintenir la durabilité de notre agriculture» a regroupé des cadres de la direction des services agricoles, d'instituts technologiques spécialisés, de fermes pilotes, d'unités de production et des agriculteurs.

L. K.

Mostaganem 22^e semaine nationale du Coran

La maison de la culture Ould Abderrahmane Kaki de Mostaganem abrite les 19 et 20 octobre la 22^e semaine nationale du Coran sous le thème «La guidance du Coran pour l'éclosion des énergies et leur activation», a-t-on appris dimanche des organisateurs. Cette manifestation religieuse, qui coïncide avec le premier du mois de Rabie El Awel de l'année hégirienne, comporte un colloque en présence des cadres du ministère des Affaires religieuses et Wakfs et d'universitaires, ainsi qu'un concours national de récitation du Coran. Le colloque abordera l'importance d'exploiter les jeunes talents dans l'essor du pays en montrant la voie, grâce aux enseignements coraniques, pour permettre l'éclosion des énergies enfouies, et de mettre en exergue le rôle prépondérant des institutions dans la sensibilisation dans cette démarche. Lors de cette rencontre, seront présentés, au programme de la première journée, 16 travaux de recherche inhérents, entre autres, au concept des énergies nationales et leurs types, à l'approche du Coran pour activer et utiliser les énergies, aux moyens de les protéger, à la culture de citoyenneté et son rôle dans l'exploitation des énergies. Au deuxième jour du colloque, les participants traiteront de la réalité de la jeunesse et l'exploitation de ses capacités et talents, sa protection contre les fléaux dont le phénomène de l'émigration clandestine et l'investissement dans ces énergies dans le développement durable, en plus de la présentation de modèles de jeunes leaders nationaux. La rencontre sera clôturée par la mise en exergue du rôle de sensibilisation de la famille, de la mosquée, de l'école, de l'université et les médias, ainsi que l'importance de l'adhésion des entreprises économiques à cette démarche nationale. La 22^e édition de la semaine nationale du Coran regroupera, à Mostaganem, 500 participants et 18 lauréats du concours national de récitation, tadjwid et exégèse du Coran.

Infection au Covid-19 : quels cancers entraînent des complications ?

Vous êtes atteint d'un cancer et vous vous demandez ce que vous risquez en cas d'infection au Covid-19 ? Des cancérologues se prononcent. Nous savions déjà que le diabète constitue un facteur de risque du Covid-19. Mais qu'en est-il du cancer ? Entraîne-t-il une forme sévère de l'infection ? Quels cancers interagissent avec le coronavirus ? Première surprise et pas des moindres : d'après eux «ce n'est pas tellement le type de cancers qui pose problème face au Covid-19, c'est plutôt le type de traitements en cours». En effet, certains traitements anti-cancers, comme la chimiothérapie, entraînent une diminution des défenses immunitaires. Résultat : si un malade atteint d'un cancer attrape le coronavirus, il aura plus de chances de développer une forme sévère de l'infection (affaibli, le système immunitaire ne peut plus combattre efficacement le virus, ce qui l'expose à davantage de complications, ndr). «C'est ce que l'on appelle la double peine», soulignent-ils. Depuis le début de l'épidémie, la priorité est donnée aux personnes infectées par le coronavirus. Les autres malades, comme ceux cancéreux, ont vu leurs traitements reportés ou adaptés dans le but de les exposer le moins possible au virus. Le problème ? À cause des chirurgies repoussées, des chimiothérapies bouleversées, des actes de radiologie annulés... Les personnes atteintes d'un cancer ont plus de risques de mourir. «En

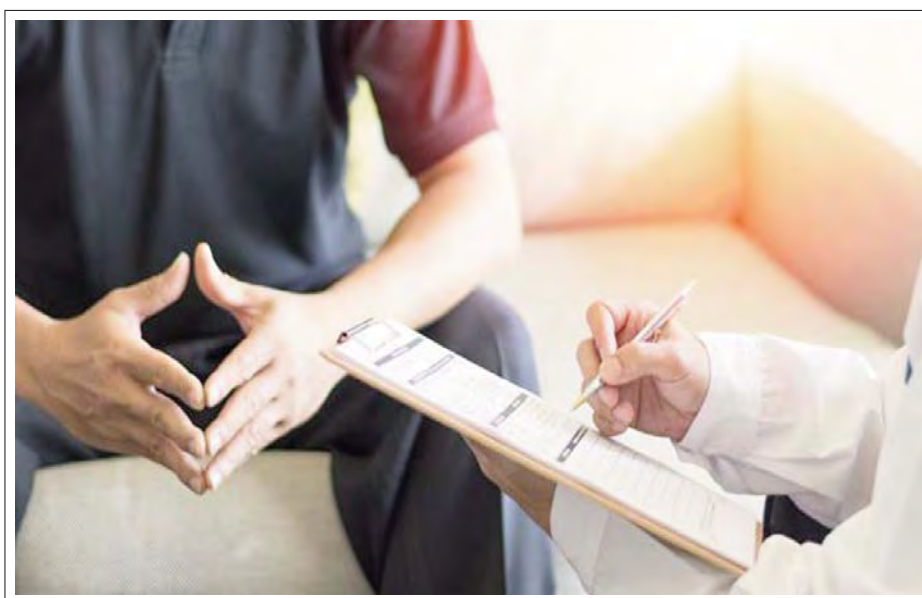
mars/avril, nous avons observé que les personnes en cours de diagnostic/ou de traitement n'allaient plus faire les examens habituels à cause du coronavirus. Or, si vous ne diagnostiquez pas votre cancer - ou si vous ne le traitez pas à temps - vous n'allez pas mourir du Covid-19 mais... bel et bien du cancer. C'est ce que l'on appelle la «perte de chance», déplorent les spécialistes.

Cancer : les malades doivent poursuivre les soins

Pour les médecins, le message à faire passer est clair : les patients atteints d'un cancer doivent aller se faire soigner, malgré le contexte épidémique compliqué. Même son de cloche pour les personnes «à risque» qui doivent se faire dépister. Bien entendu, les experts préconisent de prendre toutes les précautions anti-Covid nécessaires (gestes barrières, masque, traitements...) lors d'un rendez-vous médical.

En cas d'infection au Covid-19, faut-il stopper la chimiothérapie ?

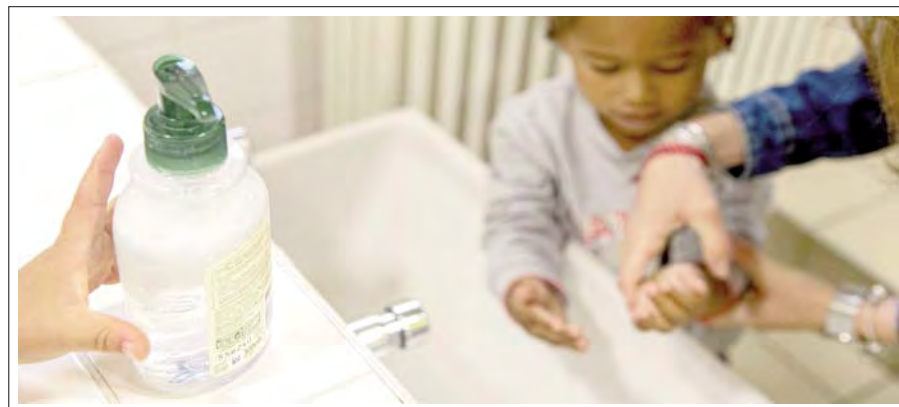
C'est du cas par cas : cette décision dépend de l'état de la personne, du type de cancer et de l'étendue/volume de la tumeur. «Mais il arrive



effectivement que l'on diminue la chimiothérapie, voire qu'on la stoppe complètement, le temps que le malade se remette de l'infection au Covid-19», précisent les cancérologues. Attention cependant : il ne faut pas interrompre ses soins sans l'avis préalable de son

médecin. À noter : sachez qu'après la fin des traitements du cancer et même en cas de rémission, voire de guérison avérée de celui-ci, l'immunité peut rester fragile un certain temps, et quelquefois à vie. Il est donc nécessaire de rester très vigilant.

Le coronavirus reste sur la peau cinq fois plus longtemps que la grippe



C'est ce qu'ont constaté des chercheurs japonais, réaffirmant ainsi la nécessité de se laver les mains le plus souvent possible. Le coronavirus reste actif sur la peau pendant 9 heures, ont constaté des chercheurs japonais, contre environ 1,8 heure pour l'agent pathogène qui provoque la grippe. L'étude publiée dans le journal *Clinical Infectious Diseases* montre donc une nouvelle fois la nécessité de se laver très régulièrement les mains comme geste barrière pour limiter la transmission du virus. La survie de neuf heures du SRAS-CoV-2 (la souche du virus qui cause la maladie Covid-19) sur la peau humaine peut augmenter le risque de transmission par contact par rapport à l'IAV (Influenza A Virus ou virus de la grippe A), accélérant ainsi la pandémie, affirme l'étude.

Coronavirus et virus de la grippe inactivés 15 secondes après l'utilisation d'un désinfectant

Les chercheurs japonais ont par ailleurs testé des échantillons de peau prélevés sur des spécimens d'autopsie environ un jour après le décès. Le coronavirus et le virus de la grippe sont tous deux inactivés en 15 secondes par l'application d'éthanol, utilisé dans les désinfectants pour les mains. La survie plus longue du SRAS-CoV-2 sur la peau augmente le risque de transmission par contact, mais l'hygiène des mains peut réduire ce risque, souligne cette étude.

Localize peut traduire vos paroles dans cinq autres langues

L'intelligence artificielle développée par Resemble.ai est capable de traduire vos paroles dans d'autres langues avec votre propre voix. Cet outil qui clone votre voix s'appelle Localize et il pourrait se révéler très utile, notamment dans l'industrie du cinéma. Les outils de traduction vocale sont utilisés quotidiennement à travers le monde. Ils permettent d'analyser les paroles du locuteur afin de traduire les mots dans une autre langue. La voix est synthétique et elle est généralement féminine, mais elle peut aussi être masculine. La technologie sur laquelle travaille l'entreprise Resemble.ai serait donc révolutionnaire à ce niveau. En effet, l'outil d'intelligence artificielle qui s'appelle Localize est capable de cloner la voix du locuteur. Resemble.ai a expliqué que «Localize est capable de garder cohérente la voix de n'importe quel personnage dans les jeux vidéo, les films, les centres d'appels, les vidéos d'entreprise et plus encore». Par exemple, si vous dites une phrase en français, l'outil d'intelligence artificielle serait capable de traduire cette phrase en anglais en se servant de votre propre voix. Pour le moment, Localize prend en

charge six langues différentes qui sont le français, l'anglais, l'allemand, le néerlandais, l'italien et l'espagnol. L'entreprise prévoit également de bientôt ajouter le coréen, le japonais et le mandarin. D'ailleurs, Resemble.ai n'est pas le seul à développer une telle technologie. En effet, Google a présenté en 2019 un outil similaire capable d'imiter le son et l'intonation de votre voix qui s'appelle Google Transltron. Enfin, les implications de ce nouvel outil de traduction pourraient être conséquentes. Dans l'industrie du cinéma par exemple, les productions pourraient se passer des doublages. Ainsi, les spectateurs entendraient le son et l'intonation précise de la voix des acteurs dans leur propre langue. De plus, Resemble.ai a aussi précisé que cet outil pourrait servir aux Youtubeurs et célébrités de TikTok et des autres plateformes sociales pour s'exprimer avec leur communauté sans barrière linguistique. Les intelligences artificielles deviennent de plus en plus sophistiquées. Il y a quelques mois, nous vous annoncions effectivement qu'un robot jouera le rôle principal d'un film de science-fiction.



Maman, papa : les noms de parenté à éviter absolument dans votre smartphone



En cas de vol ou de perte de smartphone, des escrocs peuvent accéder aux données personnelles pour soustraire de l'argent à des proches. Pour éviter cela, un avocat a recommandé dans une interview à l'agence Prime de ne pas noter de noms de lien de parenté ni de garder les codes d'accès des cartes bancaires. Le smartphone est un lieu de forte concentration de données personnelles, c'est pourquoi il est important de ne pas indiquer les coordonnées complètes des proches avec mention du degré de parenté pour ne pas être victime d'escroquerie en cas de vol de l'appareil, a déclaré à l'agence Prime Anatoli Mironov, chef de la branche du barreau de Moscou «Zachtchita». Ainsi, il recommande d'éviter les mentions telles que «maman» ou «sœur» dans les contacts. «Tout ce qui précède aidera les escrocs si soudain votre téléphone atterrit entre leurs mains. Dans ce cas, vous ne pourrez plus appeler vos proches et raconter la triste histoire de la perte de

votre téléphone, mais ceux qui ont trouvé ou volé votre appareil peuvent appeler ou envoyer message à votre mère ou votre père en votre nom», explique-t-il à l'agence. Selon l'avocat, les escrocs vont demander de l'argent pour différents prétextes «allant des accidents de la circulation et de la détention policière aux histoires de dettes inexistantes ou d'informations qui vous compromettent, qui ne peuvent être détruites qu'après le transfert d'une somme d'argent impressionnante».

Des règles de sécurité à respecter

Pour éviter ces escroqueries éventuelles, il recommande de ne pas noter les codes d'accès des cartes bancaires dans le smartphone - ni dans l'annuaire téléphonique ni dans le carnet de l'appareil et de ne garder ni les codes d'accès intercom ni le numéro d'appartement et d'étage.

Mali

Guterres estime «possible» le dialogue avec certains groupes extrémistes au Sahel

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, estime que le dialogue est possible avec certains groupes armés extrémistes au Sahel, alors qu'une telle question se pose avec de plus en plus d'insistance, dans la région.

Il y aura des groupes avec lesquels on pourra parler, et qui auront intérêt à s'engager dans ce dialogue pour devenir des acteurs politiques dans le futur», relève-t-il dans une interview au quotidien français *Le Monde*. «Mais il reste ceux dont le radicalisme terroriste est tel qu'il n'y aura rien à faire avec eux», ajoute-t-il, en citant l'exemple du groupe terroriste autoproclamé Organisation de l'Etat islamique (EI/Daech). Le Commissaire à la Paix et la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, a estimé, début octobre, que l'Accord signé avec les talibans, le 29 février dernier, «pouvait inspirer les Etats membres (de l'UA), si les conditions sont réunies, pour explorer le dialogue avec les extrémistes et les encourager à déposer les armes, en particulier ceux qui ont été enrôlés de force dans les rangs de ces groupes». Dans le

même temps, les pays africains devraient réaffirmer leur détermination à assécher les sources de financement du terrorisme, a-t-il recommandé dans une tribune relayée par plusieurs quotidiens internationaux. Le secrétaire général de l'ONU relève, par ailleurs, que le «dispositif sécuritaire en place n'est pas suffisant» au Sahel, appelant à «plus de solidarité internationale» envers cette région. Les Nations unies espèrent mobiliser 2,4 milliards de dollars (deux milliards d'euros) d'aide, notamment humanitaire, lors d'une réunion ministérielle en visioconférence aujourd'hui. La Minusma, force onusienne au Mali, a un mandat trop étroit pour permettre «un combat efficace contre la menace terroriste», alors que la force conjointe du G5 Sahel «manque de moyens et de capacités pour répondre au défi gigantesque de sécurité», souligne Guterres.



ONU

Début d'une réunion de la commission militaire conjointe sur la Libye à Genève

La commission militaire libyenne conjointe (5+5), représentant les deux parties en conflit dans ce pays, a débuté, hier à Genève sa quatrième réunion sous les auspices des Nations unies, a annoncé l'ONU. Dans un bref communiqué, l'ONU a annoncé que la réunion de ce comité militaire mixte «a commencé ce matin» en présence de Stephanie Williams, représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies et cheffe de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), sans donner plus de détail sur sa durée. Confirmée lors du sommet international du 19 janvier 2020 à Berlin, la commission militaire conjointe doit

définir les conditions d'un cessez-le-feu durable, avec retrait de positions militaires. C'est l'une des trois voies poursuivies en parallèle par la Manul, avec le volet économique et le volet politique. La réunion, qui a débuté avec l'hymne libyen ainsi qu'une prise de parole de M^{me} Williams et des chefs des deux délégations, doit se terminer le 24 octobre. L'ONU n'a donné aucun détail sur les déclarations des participants à cette réunion, qui se tient à huis-clos. La Manul «espère que les deux délégations pourront trouver une solution à tous les différends encore existant afin d'arriver à un cessez-le-feu complet et perma-

nent dans toute la Libye», souligne encore le communiqué. La précédente réunion s'était tenue pendant deux jours fin septembre en Egypte, dans la station balnéaire de Hourghada sur la mer Rouge. Des pourparlers réunissant des parlementaires des deux camps rivaux s'étaient tenus plus tôt en septembre au Maroc. Un accord global sur les institutions régaliennes avait alors été annoncé. Toujours en septembre, des «concertations» inter-libyennes s'étaient aussi déroulées à Montreux, en Suisse. Plusieurs séries de négociations ont eu lieu ces dernières années et plusieurs accords ont été annoncés mais sans être suivis d'effets.

Présidentielle en Guinée

Le taux de participation estimé à plus de 75%

Le taux de participation des citoyens à l'élection présidentielle de dimanche est estimé à plus de 75%, a indiqué Mamadi 3 Kaba, porte-parole de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Après la fermeture de tous les bureaux de vote vers 18h GMT, la phase de dépouillement se poursuit toujours sur place et dans les bureaux de centralisation des résultats du scrutin électoral. Durant cette phase, les votes des citoyens seront comptés et notifiés dans les procès-verbaux, dont une copie sera envoyée au site central de la CENI, une copie destinée aux partis politiques, une copie à afficher au bureau de vote, pour informer les citoyens inscrits dans de la circonscription électorale. Selon M. Kaba, le vote s'est globalement déroulé sans incident majeur ni anomalie, avec une

large mobilisation des électeurs dans les circonscriptions électorales. Mamady 3 Kaba a précisé que plus de 11 000 observateurs électoraux nationaux et internationaux, dont ceux de l'Union africaine et de la Cedeao, ont été déployés à Conakry ainsi que dans les différentes régions de la Guinée. D'après la loi électorale, la CENI dispose de 72 heures pour la publication des résultats provisoires, après la réception du dernier procès-verbal en provenance des 38 Commissions administratives de centralisation des votes (CACV). Plus de 5 millions d'électeurs sont inscrits pour voter dans environ 15 000 bureaux de vote. Au total, 12 candidats dont deux femmes sont en compétition pour cette élection présidentielle du 18 octobre.

Bolivie

Elections générales en Bolivie : fermeture des bureaux de vote

Les bureaux de vote en Bolivie ont fermé, dimanche à 17h (HL), 9 heures après leur ouverture aux citoyens en vue d'élire le président et les membres de la Chambre des députés et du Sénat. Environ 7,3 millions de Boliviens étaient appelés aux urnes pour ces élections générales. Après une campagne qui s'est principalement déroulée en ligne et sur les réseaux sociaux, en raison des mesures liées à la pandémie du nouveau coronavirus, les électeurs étaient invités à contribuer à mettre fin à la crise politique qui

sévit dans le pays. Le tribunal électoral a assuré que, pour éviter de générer des incertitudes et des tensions, aucun résultat préliminaire ne serait divulgué : «Nous n'aurons pas le résultat officiel et final dimanche soir. Nous allons nous donner quelques heures de plus, et il est important que les citoyens fassent preuve de patience car le résultat sera fiable», a indiqué le président du tribunal, Salvador Romero. En novembre 2019, l'élection controversée pour un quatrième mandat de l'ancien président Evo Morales a

semé la confusion et la violence, obligeant ce dernier à démissionner puis se réfugier en Argentine. La direction intérimaire du pays avait alors été confiée à Jeanine Añez, vice-présidente du Sénat, conformément aux dispositions constitutionnelles. Pour gagner dès le premier tour, chaque candidat doit obtenir plus de 50% des voix ou au moins 40% des voix, à condition que la différence entre lui et son concurrent le plus proche soit d'au moins 10 points de pourcentage.

Colombie

Des milliers de membres des communautés indigènes à Bogota pour exiger une rencontre avec le président

Des milliers de membres des communautés indigènes de Colombie ont afflué à Bogota dimanche pour réclamer une rencontre avec le président Ivan Duque et dénoncer la vague de violences qui secoue leurs territoires. «Nous demandons des garanties pour la vie (...) et qu'ils respectent les accords de paix» convenus en 2016 avec l'ancienne guérilla des Farc, a dit à la presse Hermes Pete, responsable du Conseil régional indigène de l'Etat du Cauca. Le mouvement de protestation a commencé le 10 octobre dans le sud-ouest de la Colombie et a progressivement évolué vers la capitale. Quelque 7500 membres de communautés indigènes sont arrivés à Bogota. Le conseiller présidentiel Miguel Ceballos a néanmoins affirmé qu'il n'était pas possible de rencontrer le chef de l'Etat et néanmois des entretiens à un niveau inférieur. «Le sujet n'est pas à discuter avec des ministres mais avec le président de la République», a insisté de son côté, Hermes Pete. Si Ivan Duque «ne se montre

pas à Bogota, nous repartirons (...) et nous agirons», avait averti M. Pete, faisant allusion à d'éventuels blocages de la route Panaméricaine reliant la Colombie et l'Equateur. La maire de Bogota Claudia Lopez a pour sa part salué le mouvement de protestation et demandé au président d'écouter les revendications des communautés indigènes. Hier, un ancien leader communautaire et son épouse avaient été assassinés par balle à Suarez, dans l'Etat de Cauca, selon les représentants des indigènes. L'Organisation nationale indigène de Colombie (Onic) a dénoncé le fait qu'au moins 167 indigènes aient été assassinés depuis l'arrivée au pouvoir d'Ivan Duque en 2018. Le désarmement des Farc a permis de faire diminuer l'intensité du conflit, mais le pays reste confronté à la violence de l'Armée de libération nationale (ELN), dernière guérilla active, ainsi que des narco-traquants.

Ahsene Saaid / Ag.

Afghanistan

Guterres condamne l'attaque contre le siège de la police provinciale afghane

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a fermement condamné dimanche l'attaque aveugle menée dans la journée contre le siège de la police provinciale dans la province afghane de Ghor. «Le secrétaire général condamne fermement l'attaque aveugle d'aujourd'hui contre un siège de la police provinciale dans la province afghane de Ghor, une zone où de nombreux civils sont présents», selon un communiqué publié par Stéphane Dujarric, le porte-parole de M. Guterres. Selon les rapports préliminaires, cet attentat a coûté la vie à au moins 13 personnes et blessé des dizaines de civils, dont des femmes et des enfants. Ceux qui commettent de tels crimes doivent être tenus responsables, a affirmé le chef de l'ONU dans son communiqué. «Le secrétaire général exprime ses plus sincères condoléances envers les familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. L'ONU s'engage à soutenir le peuple et le gouvernement afghans», a-t-il ajouté.

Brésil

Près de 154 000 décès liés au Covid-19

Le Brésil a enregistré dimanche 230 nouveaux décès liés au Covid-19 ces dernières 24 heures, en portant le total national à 153 905. Selon le ministère de la Santé, avec 10 982 nouveaux cas d'infection signalés au cours de la même période, le total de cas confirmés dans ce pays d'Amérique du Sud a atteint 5 235 344. L'Etat de Sao Paulo, le plus peuplé du pays, est l'épicentre de l'épidémie nationale, avec 1 063 602 cas et 38 020 décès, suivi par celui de Rio de Janeiro, avec 290 878 cas et 19 765 décès. Le Brésil est le deuxième pays au monde à avoir déploré le plus grand nombre de décès liés au Covid-19, après les Etats-Unis, et le troisième en nombre de cas derrière les Etats-Unis et l'Inde.

Inde

579 décès des suites du Covid-19 en 24 dernières heures

L'Inde a enregistré 55 722 nouveaux cas de coronavirus (Covid-19) et 579 décès en 24 heures, a indiqué, hier, le ministère indien de la Santé. Selon le ministère, 579 personnes sont décédées des suites du Covid-19, ces dernières 24 heures, portant ce nombre à 114 610 décès. Par ailleurs, le pays a enregistré 55 722 nouveaux cas en 24 heures. Le nombre de cas s'est élevé à 7 millions 550 273. En outre, 6 663 608 personnes se sont rétablies de la maladie. Selon le site Worldometers, l'Inde est le deuxième pays au monde, en terme de nombre de cas. Après avoir émergé dans la ville chinoise de Wuhan en décembre 2019, le Covid-19 s'est propagé dans le monde entier. Le bilan global des décès des suites du nouveau coronavirus dépasse la barre d'un million, avec plus de 40,2 millions de cas confirmés dans le monde. Cependant, il est à noter que plus de 30,1 millions de personnes se sont rétablies de la maladie.

Industrie cinématographique

Vers la création d'un Centre algérien du cinéma

Le passage d'une activité cinématographique à une véritable industrie passe par la création d'un Centre algérien du cinéma, regroupant toutes les activités de gestion du secteur, a indiqué Bechri Youcef Sehairi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Culture et des Arts, chargé de l'industrie cinématographique et de la production culturelle.



Dans un entretien à l'APS, Youcef Sehairi a expliqué que le projet du Centre algérien du cinéma était «actuellement à l'étude», ajoutant que cet établissement est conçu pour «regrouper les activités de gestion de l'industrie cinématographique». La création de ce centre est une étape importante pour la gestion du secteur, estime-t-il, jugeant que les missions et prérogatives des entreprises existantes, à l'image du Centre algérien pour le développement du cinéma (CADC) ou du Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (CNCA) se «rejoignent souvent». Sur le plan de la législation, le secrétaire d'Etat a évoqué la révision entamée récemment de la loi sur le cinéma et l'audiovisuel, estimant que ce cadre juridique «ne convient plus aux réalités du métier». Youcef Sehairi a également rappelé que le ministère de la Culture et des Arts étudie de nombreux dossiers à même de redynamiser l'industrie cinématographique algérienne et de régler les problématiques soulevées par les professionnels du secteur, à l'instar de la formation et du statut de l'artiste et devrait être «à l'ordre du jour du ministère dans les prochaines semaines», précise-t-il. S'agissant des professionnels du cinéma, le secrétaire d'Etat a évoqué un prochain accord entre les ministères de la Culture et des Arts et celui des Finances pour émettre une carte professionnelle à

l'adresse des techniciens et professionnels du cinéma pour que ces derniers puissent bénéficier «d'une couverture sociale et de facilitation dans les domaines de la production». Abordant la production cinématographique, Youcef Sehairi a insisté sur l'importance «d'ouvrir le champ aux producteurs étrangers» pour faire de l'Algérie une destination des réalisateurs et producteurs, ce qui sera également une occasion de «promouvoir l'image de l'Algérie et son potentiel cinématographique mais aussi pour le transfert des connaissances et expériences dans ce domaine». Interrogé sur le dossier des salles de cinéma, le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie cinématographique et de la production culturelle a indiqué que 81 salles étaient sous tutelle du ministère de la Culture et des Arts, dont 25 ouvertes au public, alors que 251 autre salles appartiennent aux communes. Des réunions entre les deux départements ont abouti à la possibilité de récupération des salles fermées par le ministère de la Culture et des Arts, a-t-il indiqué, précisant que l'implication des opérateurs privés dans la gestion des salles était à l'étude. Ces dernières années, le secteur du cinéma vit une situation des plus complexes due particulièrement à la baisse de la production, à l'absence quasi-totale de salles de projection opérationnelles, à la faiblesse de la distribution et de la formation, selon des observateurs.

Film

Le mur, la blessure du Sahara s'invite au Festival du film de Lugano

Le Sahara occidental était au rendez-vous du Festival du film des droits humains de Lugano (Suisse) avec le court-métrage *Le mur, la blessure du Sahara*, qui retrace le vécu dramatique du peuple sahraoui sous l'occupation marocaine depuis plus de 40 ans. Réalisé par Gilberto Mastromatteo, journaliste italien, en collaboration avec Fiorella Bondoni, réalisatrice italienne, le film-documentaire intitulé, *Le mur, la blessure du Sahara*, a été produit par l'Association de solidarité avec le peuple sahraoui, Ben Slout Larbi de Sesto Fiorentino, (ville italienne) sous le parrainage de l'ONG Amnesty International. Ce travail cinématographique, qui vise à établir une description minutieuse des souffrances du peuple sahraoui dans les territoires occupés, a été présenté samedi au cinéma Plaza de Mendrisio (Suisse) dans le cadre du Festival du film des droits humains de Lugano. Le court-métrage, qui raconte le drame des populations sahraouies, sera présenté également lors d'autres manifestations à travers le monde, a fait savoir le réalisateur. Dans une courte entrevue accordée au quotidien italien *Corriere Adriatico*, Mastromatteo a présenté la genèse du conflit du Sahara occidental et un récapitulatif des efforts consentis par la communauté internationale en vue de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Le Sahara occidental est un territoire colonisé jusqu'en 1975 par l'Espagne qui quitte cette colonie après la mort du président Francisco Franco. La même année, le Sahara occidental subit l'invasion militaire illégale du Maroc. Suite à cela, certains Sahraouis, des milliers, ont dû fuir pour se réfugier dans des camps de

réfugiés, d'autres y sont restés pour lutter contre la domination marocaine. En 1991, le Front Polisario, représentant légitime du peuple sahraoui, et le Maroc ont signé un accord de cessez-le-feu voulu par les Nations-unies, préalable à un référendum d'autodétermination qui n'a pas encore eu lieu. Dans cette entrevue, le réalisateur a souligné, par ailleurs, que la question sahraouie a atteint un degré de gravité en 1980 lorsque les autorités avaient décidé d'ériger «Un mur de sable de 2720 km de long, qui n'est dépassé en longueur que par la Grande Muraille de Chine». Et autour du mur, elles placent plus de 5 millions de mines antipersonnel et antichar : «Le plus grand champ de mines du monde.» Par la même occasion, le réalisateur a évoqué aussi la question des prisonniers politiques sahraouis, les principaux leaders du camp de la liberté de Gdeim Izik, un camp érigé à Laâyoune occupée entre octobre et novembre 2010 en faveur de l'autodétermination du Sahara occidental que les autorités marocaines ont démantelé dans la répression et le sang. C'est à la suite de ces événements que le journaliste italien a décidé de militer en faveur de la question sahraouie, a-t-il confié. En tentant de s'approcher du Mur de la Honte, pour les besoins du film, le journaliste été expulsé des territoires occupés en 2013. «Les autorités marocaines m'ont embarqué dans une voiture et je suis parti», a-t-il dit, affirmant que le même sort est réservé à quiconque qui tente de témoigner du sort des Sahraouis. «Même des membres du Parlement européen n'ont pas échappé à ces mesures», a-t-il dit.

A. S.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Tizi-Ouzou
Daïra de Tizi-Rached
Commune de Tizi-Rached
NIF : 096215229167319

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, le président de l'Assemblée Populaire Communale de Tizi-Rached informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert n° 02/2020 « Approvisionnement des cantines scolaires en produits alimentaires pour l'année 2020-2021 », lot n° 04 : Viande rouge de veaux fraîche 1^{er} choix. Paru dans les quotidiens nationaux, " *l'Algérie* " et « *l'écho d'Algérie* » en date du 24 septembre 2020, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres techniques et financières conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Numéro et désignation du lot	Attributaire	N° d'identification fiscale	Montant de la soumission en DA	Note Technique	Observations
-Lot n° 04 : Viande rouge de veaux premier choix	ATEK Hanine (Boucherie) détail de viande boucherie, volaille et œufs village Taboukert commune de Tizi-Rached	198015500116340	1.455.000,00 DA	30/40	Offre unique

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Commune de Tizi-Rached, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux et au BOMOP.

Les soumissionnaires voulant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse nationale.

L'Echo d'Algérie : 20/10/2020 Anep : 2016 016 820

République Algérienne Démocratique et Populaire

Direction de la Jeunesse et des Sports
de la wilaya de Souk-Ahras
Service des investissements et des équipements
NIF : 098441099000434

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHÉS

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations des services publics. La wilaya de Souk-Ahras (direction de la jeunesse et des sports) informe l'ensemble des soumissionnaires intéressés par l'avis d'Appel d'Offre National ouvert avec exigences de capacités minimales publié dans les journaux :

- Akher saâ en date du 13/09/2020
- L'Echo d'algérie en date du 14/09/2020

et BOMOP relatif au projet :

* Equipements de seize (16) salle polyvalents au communes : oulde-moumen -khedara-He dada ,Zaarouriya . Taoura. Drea M achrouha . Hennancha .Ain -soltane .oued - keebrite -oum - ladhaim - Zouabi- safel -ouiden .oulde -idrisse-AIN -Zana .Souk-Ahras.*

Lot 01 : Equipements en matériels d'informatique.

Qu'à l'issue de l'analyse des offres, le marché as été attribué provisoirement à :

N°	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre après révision DA	Note Technique	Délais d'exécution	Critère de choix
01	UNIVERSALE EQUIPMENTS ANNABA - EL-BOUNI -	8.529.920.00DA	100/55.90	01 JOUR	Le moins disant

NB :

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation des services publics, Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du président de la Commission des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis conformément aux dispositions.

L'Echo d'Algérie : 20/10/2020 Anep : 2023 003 553

**NUMEROS UTILES****Numéros Verts**

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Ait Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraine :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or	021 54 25 62

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20
- Hôtel - El Boustani - El Ménéa	029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33

Hôtels - Est

- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

**21h50 : New York
Unité Spéciale**

Des cambriolages de plus en plus violents se multiplient. Les policiers enquêtent sur un groupe connecté pour tenter d'identifier les suspects...

**20h05 : Le Hobbit - La désolation
de Smaug (version longue)**

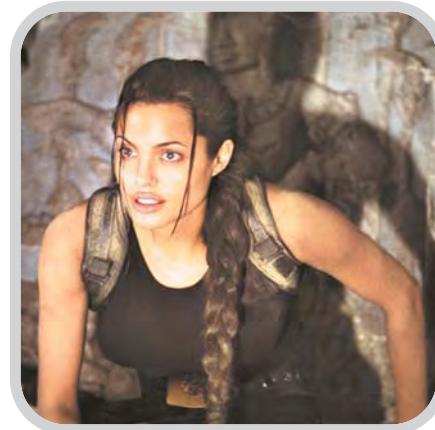
Avec des nains menés par le magicien Gandalf, Bilbon Sacquet, hobbit paisible, affronte mille dangers et un dragon détenteur d'un trésor. Au cours de ses aventures, il s'empare d'un anneau aux terribles pouvoirs détenu par un certain Gollum...

2**20h05 : Capitaine Marleau**

Marleau est chargée de résoudre le meurtre de Marcus Borg, un ancien pilote automobile. Elle comprend rapidement que l'assassin s'est trompé de cible et qu'il visait en réalité la patronne de l'écurie, Irène Denan...

3**20h15 : Instincts criminels**

Comment Nordahl Lelandais est-il devenu l'un des tueurs en série les plus violents mais aussi l'un des plus complexes que la France ait connu ? Il a notamment tué la petite Maëlys, âgée de 8 ans, et le jeune caporal Arthur Noyer,...

C8**20h05 : Lara Croft Tomb Raider**

Après un séisme au large des îles grecques, on découvre, au fond des flots, l'entrée d'un temple sous-marin, le Temple de la Lune, érigé par Alexandre le Grand pour y entreposer ses trésors. Venue sur les lieux, l'aventurière Lara Croft y trouve un étrange globe lumineux...

W9**20h15 : 90' Enquêtes**

En quelques mois, la trottinette électrique est devenue l'un des moyens de locomotion préféré des Français. Pratiques et rapides, elles permettent de gagner du temps. Après des débuts sans aucune législation, le code de la route a posé des règles...

TMC**20h00 : Le grand bêtisier des animaux**

Les pitreries des animaux sont de retour et vont susciter le rire de toute la famille. Des chats téméraires, des chiens déjantés et de drôles d'oiseaux qui font leur show sont au programme de ce bêtisier dédié aux bêtes à poils, plumes ou écailles...

C STAR**20h05 : Les grands crimes de l'Histoire**

Lorsqu'on découvre le corps sans vie d'Antoine Drexel d'Aubray dans ses appartements de Paris le 10 septembre 1666, le médecin conclut à une mort naturelle. Il est loin de s'imaginer...

**RMC
STORY****20h05 : Occaz militaires**

Collectionneur de souvenirs militaires de toutes les époques, Bruce Crompton déniché et revend à d'autres amateurs toutes sortes d'équipements, de véhicules et d'armes...

**RMC
DÉCOUVERTE****Hôtel - Béjaïa**

- Hôtel Les Hammadites	0776 88 22 38
------------------------	---------------

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja	0795 22 65 77
------------------------	---------------

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaid - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

EN Au-delà de la belle série d'invincibilité des Verts

19 ou 20 matches sans défaite, les statisticiens de l'équipe nationale n'étaient pas vraiment d'accord sur le sujet, car le match amical contre le Qatar, disputé avec une équipe entièrement composée de joueurs locaux et d'autres évoluant dans les championnats des pays du Golfe, n'entrait pas en compte chez certains d'entre eux.

La FAF a tranché, dimanche, sur le sujet en publiant sur son site officiel un communiqué dans lequel elle précise que le match disputé par les Verts face au Qatar le 27 décembre 2018 au Khalifa International Stadium de Doha (1-0), a bel et bien été homologué par la FIFA. « La Fédération algérienne de football (FAF), et afin de mettre fin aux interrogations des uns et des autres, porte à la connaissance de l'opinion que l'équipe nationale a aligné sa vingtième rencontre sans défaite après son match nul contre le Mexique (2 à 2) en amical, le mardi 13 octobre 2020 à La Haye, aux Pays-Bas », affirme l'instance fédérale. A quatre matches donc, d'égaliser le record africain en la matière, détenu par l'Egypte, avec 24 matches sans défaite. Le record mondial mondial en possession de l'Espagne et le Brésil est encore difficile à atteindre, puisque ces deux sélections sont restées 35 matches sans connaître le goût de la défaite. Mais au-delà de ces statistiques, pour le moins révélatrices, du nouveau statut de la bande de Djamel Belmadi, il faut surtout souligner l'excellent état d'esprit de cette équipe et la confiance qu'elle a pu acquérir depuis l'arrivée de Djamel Belmadi à la barre technique. Sur les 20 dernières rencontres, l'équipe nationale en a remporté 16 dont une aux tirs au but (face à la Côte d'Ivoire lors de la dernière CAN), et a concédé quatre matches nuls. C'est-à-dire qu'elle en a remporté les 4/5. Ce qui est très flatteur pour une sélection, même s'il ne faut pas non plus trop s'enflammer sachant que presque la moitié de ces matches ont été des joutes amicales (11 matches officiels et 9 amicaux). Il y a lieu de noter également que l'écrasante majorité des équipes affrontées est africaine, à l'exception du Qatar (Asie), la Colombie (Conmebol) et le Mexique (Concacaf). La bande de Belmadi n'a pas affronté, comme on peut le remarquer, une équipe européenne au cours de sa série d'in-



vincibilité. Il faut dire que c'est un choix du sélectionneur, car en matches officiels son équipe est confrontée à des nations africaines dont les spécificités sont différentes de celles des autres continents. Il vaut mieux les affronter pour s'aguerrir et s'adapter à leur jeu. Ce qui va aider le coach dans les prochaines éliminatoires pour la CAN 2021

et la Coupe du monde au Qatar. Car le plus important dans tout cela est de se qualifier à ces deux compétitions d'envergure. En ce qui concerne les belles séries, certes elles sont flatteuses, mais il viendra le jour où elles vont s'arrêter. C'est juste une question de temps.

Ali Nezioui

JS Kabylie

Débuté par la commission de recours, le président Mellal compte saisir le TAS

Le président de la Jeunesse Sportive de Kabylie, Chérif Mellal, suspendu deux ans par la Commission de discipline de la LFP avec proposition de radiation à vie, et dont l'appel a été rejeté dernièrement par la Commission de recours, a décidé de saisir le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), pour faire valoir ses droits, a annoncé dimanche soir la direction des Canaris. «Le TAS algérien sera saisi dans les meilleurs délais pour faire valoir les droits du club», a annoncé la direction de la JSK dans un bref communiqué, en se disant «très surprise» par la décision de la Commission de recours, qui a maintenu la sanction de la Commission de discipline «en dépit des nombreux vices de forme» qui ont été énumérés par l'avocat du club dans la prise de cette sanction «arbitraire». La Commission de

discipline s'était réunie le vendredi 10 septembre 2020, sur saisie de la FAF, en date du 9 août 2020 et du 7 septembre 2020, et a prononcé une sanction de deux ans de suspension de toute fonction officielle et/ou activité en relation avec le football, à compter du 20 juin 2020, avec une proposition de radiation à vie du mouvement sportif national. Mellal a été sanctionné pour «violation de l'obligation de réserve» ainsi que pour «outrage envers la Fédération et la Ligue» ainsi que pour «atteinte à la dignité et à l'honneur de leurs membres, avec «non-respect des décisions» des commissions juridictionnelles. Une lourde sanction infligée au président de la JSK, alors qu'il était déjà sous le coup d'une sanction disciplinaire de deux ans de suspension fermes.

● Deux nouveaux matches amicaux confirmés, contre l'USB et le PAC

La Jeunesse Sportive de Kabylie (JSK) a annoncé, hier, avoir réussi à programmer deux nouvelles joutes amicales, respectivement contre l'US Biskra (le 21 octobre) et le Paradou AC (le 24 du même mois), dans le cadre de sa préparation d'inter-saison. «Le match contre l'USB se jouera au stade de Dar El Beïda alors que le deuxième match amical, contre le PAC a été domicilié au stade de Hydra» a précisé la direction des Canaris dans un bref communiqué. Le coach Yamen Zelfani et ses poulains ont déjà disputé trois joutes amicales jusqu'ici. C'était lors de leur précédent stage bloqué à Akbou (wilaya de Béjaïa), respectivement contre l'AS Sûreté nationale, le NC Magra et l'Olympique de Médéa.

CS Constantine Amine Abid opéré avec succès du genou droit



L'attaquant international algérien du CS Constantine, Mohamed Amine Abid, victime d'une grave blessure aux ligaments croisés du genou droit, a été opéré avec succès dimanche à Alger, a-t-on appris lundi auprès de la Direction des Sanafir. «L'opération de l'attaquant Mohamed Amine Abid s'est très bien passée et il devrait pouvoir revenir dans environ six mois», a encore précisé la Direction constantinoise dans un bref communiqué. Pour combler la longue absence de leur buteur international de 29 ans, les Sanafir ont procédé dernièrement au recrutement de l'attaquant Adem Redjimi. Ce dernier venait d'être libéré par son ancien club, l'USM Alger, et les Sanafir l'ont fait signer jeudi dernier pour deux ans. Il était la 13e recrue estivale du CSC en prévision de la nouvelle saison.

USM Alger Résiliation de contrat à l'amiable avec Lyès Oukkal

Le défenseur Lyès Oukkal (29 ans), qui n'a pas été retenu dans l'effectif de l'USM Alger pour la saison 2020-2021, a trouvé un terrain d'entente avec ses désormais ex-employeurs pour «une résiliation de contrat à l'amiable», a-t-on appris hier auprès de la Direction des Rouge et Noir. «Un accord a été trouvé entre l'USMA et le joueur Lyès Oukkal pour une résiliation de contrat à l'amiable», a annoncé l'USMA dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel. A son arrivée aux commandes administratives de la section football, le dirigeant Antar Yahia a immédiatement procédé au renforcement de l'effectif senior, tout en libérant de la place aux nouvelles recrues, à travers la libération des éléments qui ne cadraient pas avec son

projet sportif. Si la séparation s'est faite de manière assez rapide avec certains joueurs, elle l'a été beaucoup moins avec d'autres, comme cela a été le cas avec l'ancien défenseur de la JSM Skikda, Oukkal, qui a attendu cette fin du mois d'octobre pour trouver enfin un terrain d'entente, pour une résiliation de contrat à l'amiable. «Nous souhaitons bonne chance au joueur Lyès Oukkal pour la suite de sa carrière» a ajouté la Direction usmiste dans son communiqué. Par ailleurs, l'USMA aborde ce lundi son sixième jour de préparation à Mostaganem (Ouest), où le staff technique a considérablement augmenté la charge de travail, en traçant un programme tri-quotidien.

Fédération subaquatique (FASSAS) Deux candidats pour le poste de président et 11 pour le bureau

La commission de candidatures de la Fédération algérienne de sauvetage, de secourisme et des activités subaquatiques (FASSAS), a reçu deux candidatures pour le poste de président vacant de l'instance et onze pour le bureau, en prévision de l'Assemblée élective prévue, samedi prochain à la salle de conférence de l'Office du complexe olympique Mohamed Boudiaf (Alger), a appris l'APS, hier auprès de l'instance. La tenue de l'assemblée élective de la Fédération algérienne de sauvetage, de secourisme et des activités subaquatiques (FASSAS), a été décidée suite au rejet du bilan financier du bureau sortant sous la présidence de Mohamed Boukheddad, lors de l'AG ordinaire, organisée le 19 sep-

tembre dernier au CNPTES de Souidania (Alger). «La commission de candidatures a clôturé, aujourd'hui lundi, l'opération de dépôt de candidatures, en comptabilisant pour le poste du président, les dossiers de Samir Karim Chaouche (président Ligue d'Alger) et Mohamed Benmedjbar (président Ligue Médéa) et pour le bureau, onze candidats», a indiqué, le secrétaire général de la fédération Abderrahmane Ferhat. La commission de candidatures, composée de Omar Bouzid (président), Abdelghani Boudor (représentant du ministère de la jeunesse et des sports), du SG de la fédération et d'un troisième membre de l'assemblée générale, se réunira lundi après midi pour étudier les candidatures, avant la validation

de la liste finale retenue pour la course aux différents postes (président et bureau exécutif). Les candidats dont les dossiers seront rejetés auront le droit d'introduire un recours auprès de la commission de recours, installée pour la circonstance et composée de trois membres de l'AG. Le bureau exécutif de la Fédération algérienne de sauvetage, de secourisme et des activités subaquatiques (FASSAS) est composé de huit membres dont le président, alors que l'Assemblée est constituée de 31 membres à voix délibératives: 11 Ligues et 20 clubs sportifs amateurs, ainsi que le secrétaire général, un représentant du MJS et les 4 anciens présidents de la FASSAS à voix consultatives.

Championnat saoudien Doublé de l'Algérien Bendebka face à Al-Nassr

L'international algérien Sofiane Bendebka a été derrière le succès de son équipe, Al-Fateh en déplacement face à Al-Nassr (2-1), dimanche lors de la première journée du championnat d'Arabie Saoudite 2020-2021 de football. Bendebka a inscrit son premier but à la 12e minute, en profitant d'une mauvaise remise d'un défenseur pour son gardien. En seconde période, Al-Nassr a réussi à égaliser à la 53' par Khalid Al-Ghaannam, avant que l'ancien milieu de terrain du MC Alger n'ajoute un second but à la 63' après avoir suivi un joli centre d'un coéquipier. Après avoir réussi avec ses coéquipiers à aider Al-Fateh à se maintenir parmi l'élite, Sofiane Bendebka a prolongé son contrat de deux saisons avec son club qu'il avait rejoint en janvier dernier en provenance du MCA. Dans l'autre match de la première journée du championnat saoudien de première division, la formation de Damac, dirigée par l'Algérien Noureddine Zekri, a été battue à domicile par Al-Raed (2-3). Outre le coach Zekri, Damac, qui s'est maintenu in extremis la saison dernière, compte dans son effectif le défenseur algérien Farouk Chafai, l'attaquant Brahim Chenihi et le gardien de but Mustapha Zeghba.



Procès en appel d'Ali Haddad

Le procureur général requiert le durcissement des peines contre les principaux accusés

Le procureur général près la Cour d'Alger a requis, dimanche dernier, «le durcissement des peines» à l'encontre des principaux accusés dans l'affaire d'Ali Haddad condamné en première instance à une peine de 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions de dinars pour des chefs d'inculpation liés à la corruption.

Après un procès en appel qui a duré six jours dans l'affaire où sont poursuivis également plusieurs anciens hauts responsables, dont les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, condamnés à des peines de 12 ans de prison assorties d'une amende d'un million DA, le procureur général a requis «le durcissement des peines» contre les principaux accusés ainsi que la confiscation de tous leurs biens. Outre Ali Haddad et les deux anciens Premiers ministres, il s'agit également des anciens ministres des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, Boudjemaâ Talai, Ammar Ghoul, Abdelkader Kadi et Amara Benyounes. Le représentant du parquet a également remis le durcissement des peines à l'encontre de l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, actuellement en état de fuite, des anciens walis d'El Bayadh, Abdellah Benmansour et de Annaba, Mohammed Slamani, ainsi que les cinq frères d'Ali Haddad. Le procureur général a requis,

par ailleurs, la confirmation du jugement rendu en première instance condamnant les deux anciens ministres de l'Industrie, Mehdioub Bedda et Youcef Yousfi, à 2 ans de prison ferme assortis d'une amende de 500 000 DA chacun. Pour rappel, en juillet dernier, le tribunal de Sidi M'hamed avait prononcé des peines de 5 ans de prison ferme à l'encontre des anciens ministres Boudjemaâ Talai, Amara Benyounes et Abdelkader Kadi, et 10 ans de prison ferme à l'encontre de Ammar Ghoul. La même juridiction avait condamné les frères d'Ali Haddad à 4 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions DA chacun, tandis que les deux anciens walis avaient écopé de deux ans de prison ferme. Les accusés sont poursuivis dans des affaires liées à la corruption, notamment pour blanchiment d'argent, incitation d'agents publics à conclure des marchés publics en violation de la législation, abus de fonction, financement occulte d'un parti politique et conflit d'intérêts.

Malia Sahli



Campagne référendaire

L'autorisation des rassemblements tribunaire de l'application du protocole sanitaire

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a rappelé, dimanche dans un communiqué, que l'octroi des salles et autres espaces pour abriter les rassemblements et meetings dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet d'amendement de la Constitution du 1^{er} novembre prochain, était soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité administrative et tribunaire de

l'application stricte du protocole sanitaire. Cette décision intervient «en application de l'arrêté du 3 octobre 2020 fixant les règles régissant la tenue des réunions et manifestations publiques dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet d'amendement de la Constitution, notamment son article 7», précise la même source. L'ANIE a préconisé «le port obligatoire du masque, le respect de la

distanciation physique et la mise à disposition du gel hydroalcoolique désinfectant». De même qu'elle a invité l'ensemble des acteurs à faire montre de responsabilité en veillant à l'application rigoureuse des gestes barrières en vigueur afin d'éviter toute éventuelle propagation du coronavirus et préserver, partant, la santé et l'intégrité des citoyens, a conclu le communiqué.

Formation

Signature d'une convention de partenariat entre l'ENCRBC et l'université tchèque Pardubice



Une convention de partenariat et de formation a été signée, dimanche au Palais de la Culture Moufdi Zakaria à Alger, entre l'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC) et l'université de Pardubice (République tchèque).

S'inscrivant dans le cadre du partenariat entre le ministère de la Culture et des Arts et le ministère tchèque de la Culture, la convention a pour objectif d'échanger les expertises en matière de restauration du patrimoine. Elle intervient dans le cadre de la stratégie

du ministère de la Culture et des Arts visant à développer le niveau de formation et de performance des diplômés des établissements de formation relevant du ministère, à travers l'échange d'expertises et l'octroi d'opportunités de formation en résidentielle aux étudiants dans les différents domaines de la formation qu'offre l'université de Pardubice. Elle offrira également des opportunités de formation sous forme de bourses de courtes et de longues durées ainsi que des sessions de formation au profit des enseignants.

• Diplomatie Agrément du nouvel ambassadeur d'Algérie en Belgique

Le Gouvernement belge a donné son agrément à la nomination de Mohamed Haneche, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume de Belgique, a indiqué, hier, le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Agrément du nouvel ambassadeur de la République du Rwanda en Algérie

Le Gouvernement algérien a donné son agrément à la nomination d'Alfred Gakuba Kalisa, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Rwanda, auprès de la République algérienne démocratique et populaire, avec résidence au Caire, a indiqué, hier, le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

• Coronavirus

214 nouveaux cas, 127 guérisons et 9 décès en Algérie

Deux cent quatorze nouveaux cas confirmés de coronavirus, 127 guérisons et 9 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué, hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le D^r Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 54 606, soit 0,5 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1865 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 38 215, a précisé le D^r Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 17 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 22 wilayas n'ont enregistré aucun cas, alors que 9 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 39 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Consommation énergétique

Vers une économie de 10% en 2021, indique M. Chitour

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, a indiqué, hier à Alger, que l'objectif tracé pour l'année 2021 dans le cadre de la feuille de route du secteur consiste à économiser un taux de 10 % de l'énergie consommée actuellement, soit 6 millions de tonnes par an. S'exprimant lors d'une rencontre avec les directeurs de l'énergie des wilayas, M. Chitour a appelé les cadres du secteur énergétique ainsi que les autres départements ministériels à s'inscrire dans l'objectif tracé dans le cadre de la feuille de route du secteur, approuvée par le gouvernement, visant à économiser 10% de

l'énergie consommée actuellement, soit 6 millions de tonnes par an. Estimant que «le modèle énergétique actuel ne fait pas de place à la création de richesse», M. Chitour a affirmé que la consommation nationale des produits énergétiques a atteint 60 millions de tonnes par an, d'où la nécessité, a-t-il ajouté, de réussir la transition énergétique et l'exploitation des gisements des énergies renouvelables, en particulier le solaire. Rappelant les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'arrêter les importations des carburants à partir de 2021, M. Chitour a soutenu que celles-ci impliquent de réduire

la consommation du gasoil (diesel) dans certains secteurs, tels que les transports terrestres qui absorbent, à lui seul, 70% des importations. «Nous sommes obligés d'aller vers l'exploitation des énergies propres, notamment le GPLc et l'électrique. L'objectif est de réussir la reconversion de 200 000 véhicules roulant en GPLc d'ici fin 2021», a insisté le ministre. Plaidant pour l'exploitation de l'énergie électrique et hydraulique. M. Chitour a également appelé à réaliser des économies dans la consommation du gaz naturel, soutenant que cette source est également «gaspillée» et «surconsommée».

